



Vendredi 27 septembre 1963,
 à 15 heures

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Botsio (Ghana)</i>	1
<i>Discours de M. Palar (Indonésie)</i>	7
<i>Discours de M. Bossay (Chili)</i>	14
<i>Intervention du représentant de l'Autriche</i>	17
<i>Intervention du représentant de l'Italie.</i>	18
<i>Intervention du représentant de la Malaisie.</i>	18
<i>Intervention du représentant du Royaume-Uni</i>	20
<i>Intervention du représentant de l'Indonésie.</i>	21

*Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
 (Venezuela).*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. BOTSIO (Ghana) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, au nom de la délégation du Ghana, je suis heureux tout d'abord de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de cette dix-huitième session de l'Assemblée générale. Ce n'est pas une coïncidence si l'Assemblée générale vous a élu à l'unanimité aussitôt après le vote faisant preuve de courage et d'esprit public que vous avez personnellement exprimé au nom du Venezuela à la réunion du Conseil de sécurité^{1/} qui a précédé immédiatement votre élection. Venant d'un des principaux Etats d'Amérique du Sud, ce vote a une importance qui va bien au-delà de la question particulière de la Rhodésie du Sud à laquelle il se rapportait. Il est l'exemple de la façon nouvelle dont les pays d'Amérique latine abordent les problèmes internationaux. Ma délégation ne doute pas qu'avec votre profonde expérience des problèmes mondiaux et après les services éminents que vous avez rendus à l'Organisation des Nations Unies et notamment au Conseil de sécurité, vous apporterez à la présidence un trésor d'expérience et de sagesse qui nous assure que vous dirigerez avec fruit les travaux de la présente session.

2. Ma délégation exprime au Président sortant, sir Zafrulla Khan, qui a conduit avec tant de maîtrise les débats de la session précédente, sa gratitude profonde pour les excellents résultats qu'il a obtenus. La diligence, l'impartialité et l'énergie avec lesquelles il s'est acquitté de ses lourdes responsabilités resteront un exemple dans les annales de notre organisation.

3. C'est une grande satisfaction et un grand soulagement pour la délégation ghanéenne que la présente session de l'Assemblée s'ouvre dans une atmosphère

détendue et optimiste. Il est bien vrai que l'heureuse signature d'un traité partiel d'interdiction des essais nucléaires^{2/} a ouvert de nouvelles perspectives de détente internationale. Plusieurs pays, dont le Ghana, ont, en signant le Traité, exprimé leur approbation de cet accord important, encore que limité. Souhaitons que d'autres pays qui ne l'ont pas encore fait pourront prendre en temps opportun une décision semblable, ouvrant ainsi la voie à une détente complète qui permettra de réaliser le désarmement général et complet.

4. Ce que l'on a appelé le Traité de Moscou constitue en effet un progrès appréciable sur la bonne voie. Nous estimons que les bases ont été jetées pour la conclusion d'un accord complet d'interdiction des essais nucléaires, qui mettra totalement fin aux essais nucléaires dans tous les milieux, que ce soit dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique, sous l'eau ou sous terre. Il est indispensable de rechercher sans relâche de nouveaux terrains d'entente pour épargner à l'humanité le fléau d'un anéantissement nucléaire éventuel.

5. C'est pourquoi tout projet tendant à procéder actuellement à de nouveaux essais dans l'atmosphère devrait être violemment condamné par tous comme trahissant les aspirations de l'homme à la paix et sa volonté de survivre. Le Ghana, on le sait, s'est toujours élevé vigoureusement contre les essais nucléaires en général et contre ceux qui sont faits dans le Sahara en particulier. Nous sommes donc profondément surpris qu'en dépit des protestations du monde entier et contrairement aux résolutions de notre assemblée, la France, qui est membre permanent du Conseil de sécurité, persiste à vouloir effectuer au Sahara des essais nucléaires. Nous faisons appel à la France pour qu'elle ne reste pas sourde à la voix de l'humanité.

6. C'est pourquoi nous nous intéressons à la création de zones dénucléarisées qui constituerait une première mesure en vue d'éliminer le danger d'une guerre mondiale nucléaire. Dans ce but, l'Assemblée générale a adopté, à sa seizième session, la résolution 1652 (XVI) déclarant l'Afrique zone dénucléarisée. Cette résolution de l'Assemblée générale, qui est significative et lourde de conséquences, a été pleinement approuvée et réaffirmée par les chefs d'Etat et de gouvernement africains qui, réunis à Addis-Abéba en mai 1963^{3/}, ont décidé, au paragraphe 1 du dispositif de la résolution sur le désarmement général, de préconiser l'adoption des mesures suivantes:

"Affirmer et respecter le principe selon lequel l'Afrique est déclarée zone dénucléarisée; s'oppo-

^{2/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

^{3/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, 22-25 mai 1963.

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, 1069^eme séance.

ser à toutes les expériences nucléaires et thermo-nucléaires, ainsi qu'à la fabrication des armes nucléaires, et encourager l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques".

7. Il est significatif que des événements récents aient accru l'intérêt que suscite la création éventuelle de zones dénucléarisées dans d'autres parties du monde, notamment en Amérique latine, où le Brésil et certains autres pays ont pris une initiative dans ce sens. Le gouvernement et le peuple ghanéens sont prêts à apporter leur soutien à toute mesure constructive de cet ordre en n'importe quel point du monde. Nous estimons également que le plan Rapacki tendant à créer une zone dénucléarisée en Europe centrale, qui a été présenté pour la première fois à l'Assemblée générale le 2 octobre 1957 [697^{ème} séance], pourrait être repris et étudié en vue d'une application éventuelle. Tant que le problème du désarmement ne sera pas résolu, tant que nous serons hantés par la crainte d'un désastre imminent, il y aura toujours place pour de tels efforts sincères et honnêtes visant à faire régner la paix, la concorde et l'harmonie dans le monde, comme nous le désirons tous.

8. Parlant en septembre 1960 devant cette assemblée de la question du désarmement, le Président du Ghana, l'Osagyefo Kwame Nkrumah, a déclaré:

"Essentiellement, il convient d'envisager l'argument en faveur du désarmement sous deux aspects différents. En premier lieu, il est absurde d'entasser des armes, qui, en cas de guerre future, détruiraient forcément, au même titre et sans distinction, tous les adversaires. En second lieu, il est tragique qu'à force de se préoccuper d'armements, les grandes puissances en arrivent à ne pas reconnaître les forces qui agissent véritablement dans le monde d'aujourd'hui. Si la population mondiale continue à croître et si on laisse subsister entre les pays que l'on appelle développés et sous-développés une inégalité qui ne se justifie plus ni techniquement ni scientifiquement, à mon avis une conflagration internationale ne pourra pas être évitée, quelle que soit la quantité d'armements que l'on ait accumulée.

... Aussi, non seulement les armements menacent l'avenir de l'humanité, mais encore ils ne fournissent pas de solution aux problèmes essentiels de notre époque.

Il est possible que la cause du désarmement ait souffert parce qu'on l'aborde de façon négative." [869^{ème} séance, par. 60 à 62.]

9. Nous avons toujours considéré que l'Afrique, comme d'ailleurs l'humanité entière, est intéressée au maintien de la paix. Aussi, tout en jugeant encourageant que le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires ait fini par être conclu, nous nous inquiétons de voir que le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement n'a toujours pas obtenu de résultats appréciables à Genève. En s'exprimant ainsi, ma délégation n'entend cependant sous-estimer en aucune façon l'importance de l'accord par lequel les Etats-Unis et l'Union soviétique ont établi une ligne directe entre la Maison-Blanche et le Kremlin. Nous accueillons avec satisfaction cette nouvelle mesure qui doit empêcher qu'une guerre n'éclate par accident ou par suite d'un faux calcul. Nous reconnaissons que du bon travail a été fait, mais nous estimons que le fond du problème n'a pas encore été abordé.

10. Le problème est rendu encore plus urgent par les progrès fantastiques de la technique nucléaire et par la course aux fusées nucléaires. Il faudrait donc s'efforcer par tous les moyens de mettre fin à cette course aux armements. Dans ce but, ma délégation estime qu'il y aurait lieu d'étudier soigneusement la possibilité de supprimer les bases militaires en territoire étranger qui constituent un danger manifeste pour la paix. Nous appuyons également les propositions visant à éliminer les armes nucléaires et les fusées porteuses de charges nucléaires, ainsi qu'à réduire substantiellement les forces militaires et les armements classiques. Nous nous élevons également contre la dissémination des armes nucléaires. Il est certainement conforme aux intérêts de l'humanité que les puissances nucléaires s'abstiennent de donner ces armes de destruction massive à des Etats qui n'en possèdent pas.

11. En réaffirmant que le Ghana soutiendra ces propositions, je dois dire aussitôt que nous avons pleinement conscience des difficultés que soulèvent des problèmes tels que ceux d'inspections et de contrôles internationaux efficaces. Cependant, ce n'est qu'en appliquant convenablement ces mesures qu'on pourra réaliser le désarmement. Ma délégation espère donc que le perfectionnement des moyens scientifiques de détection permettra d'éliminer les obstacles qui s'opposent aux progrès des négociations sur le désarmement.

12. Si j'ai insisté quelque peu sur la question du désarmement, c'est qu'elle constitue un grave sujet d'inquiétude pour tous les Etats et notamment pour les Etats en voie de développement qui se préoccupent avant tout, au premier stade de l'indépendance, de faire disparaître la faim, la pauvreté et la maladie. Nous sommes convaincus que, pour être efficace, un accord sur le désarmement ou l'interdiction des essais nucléaires doit réunir tous les Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc vain et peu réaliste, comme on commence à s'en apercevoir, d'exclure la République populaire de Chine d'un tel accord.

13. Il est évident que la représentation légitime de la Chine à l'Organisation donnera une force infiniment accrue aux efforts que nous faisons pour créer une atmosphère favorable à l'établissement de relations internationales harmonieuses. Qui plus est, ce sera un important progrès vers l'universalité, qui est l'un des objectifs déclarés de l'Organisation. Si l'accord interdisant partiellement les essais nucléaires doit avoir un sens et si le désarmement général et complet doit être réalisé un jour, nous ne pouvons continuer à frapper indéfiniment d'ostracisme le pays le plus peuplé du monde. Il est donc indispensable que la République populaire de Chine prenne la place qui lui revient de droit au sein de notre Organisation.

14. Nous devons répéter ici que la politique d'universalité de l'Organisation ne sera jamais qu'un pieux espoir tant que de vastes régions de l'Afrique et d'autres parties du monde continueront d'être soumises à la domination et à l'oppression coloniales. Les Etats indépendants d'Afrique sont résolus à effacer de leur continent les stigmates du colonialisme. Leurs efforts concertés ont ouvert une large brèche dans les remparts du colonialisme, et nous espérons que, dans un avenir très proche, ce système inique et décadent disparaîtra de l'Afrique. D'ailleurs, la violente tempête de l'anticolonialisme ne peut manquer d'abattre tous les obstacles qui s'opposent à la liberté

et à l'indépendance totales des territoires d'Afrique encore dépendants.

15. La marche de l'histoire nous encourage dans notre optimisme si nous nous reportons par la pensée à l'année 1945 qui vit la signature de la Charte des Nations Unies. L'Afrique était alors le continent oublié. A cette époque, il n'y avait que trois Etats africains; mais en 1958 ce chiffre est passé à neuf et il atteint 32 aujourd'hui. Ma délégation est heureuse que le Kenya et Zanzibar doivent accéder à l'indépendance d'ici à la fin de l'année. Le Ghana se réjouit que la longue lutte contre un colonialisme démodé et une cruelle injustice raciale touche à sa fin au Kenya et à Zanzibar. Nous applaudissons donc chaleureusement à l'heureuse conclusion des récentes élections à la suite desquelles un gouvernement africain élu a assumé tous les pouvoirs au Kenya et à Zanzibar.

16. Les efforts que le gouvernement et la population du Kenya ont faits pour accéder à l'indépendance dans une atmosphère d'harmonie entre les races sont de bon augure et, dans le monde entier, tous les hommes de bonne volonté leur souhaitent de réussir. C'est là le genre de coopération raciale que nous voulons voir naître dans des territoires tels que la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud. Le Ghana se réjouit profondément en pensant qu'avant la fin de la présente session, l'Organisation mondiale admettra le Kenya, qui sera le 112ème Etat Membre, ainsi que Zanzibar.

17. Cependant, quand nous faisons le point de nos progrès, nous sommes attristés de voir que les brillants succès obtenus en Afrique par la décolonisation sont ternis par les luttes obstinées et honteuses de gouvernements minoritaires de colons blancs, ainsi que de puissances racistes et colonialistes, qui se sont retranchés en Angola, au Mozambique, en Guinée portugaise, au Bassoutoland, au Souaziland, au Betchouanaland, en Rhodésie du Sud, dans le Sud-Ouest africain et en Afrique du Sud. Les Etats africains ne peuvent accepter et n'accepteront jamais que l'Afrique soit moitié esclave et moitié libre.

18. Il faut reconnaître que le problème de la décolonisation continuera d'être l'une des préoccupations majeures des Nations Unies tant que le colonialisme n'aura pas été entièrement extirpé dans le monde. La voix de l'Afrique s'est toujours fait entendre pour dénoncer les vices du colonialisme et du néo-colonialisme qui lui a succédé, et nous ne cesserons de les dénoncer tant que notre continent n'aura pas réalisé sa libération et son unification politique complètes.

19. En adoptant à l'unanimité la résolution relative à la décolonisation lors de la Conférence au sommet, qui s'est tenue à Addis-Abéba en mai 1963, nos chefs d'Etat et de gouvernement africains ont exprimé à nouveau leur profonde inquiétude devant le système colonial inhumain et diabolique qui sévit en Afrique, et notamment devant la situation intolérable qui règne dans les territoires sous domination portugaise, en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud.

20. Nous avons encore présent à l'esprit le grave débat qui a eu lieu récemment au Conseil de sécurité à propos des territoires africains sous domination portugaise. Aux termes de la résolution adoptée le 31 juillet 1963 par le Conseil de sécurité, la situation des territoires administrés par le Portugal "trouble gravement la paix et la sécurité en Afrique"^{4/}. Le

Portugal a été invité à reconnaître le droit des habitants à l'autodétermination et à l'indépendance, mais sa réaction a été négative.

21. Les Etats africains font appel au Portugal pour qu'il prenne conscience des réalités de notre époque et qu'il accorde sa politique coloniale aux tendances modernes. Nous exigeons que le Portugal proclame le principe du droit de ses colonies à disposer d'elles-mêmes et prenne immédiatement des mesures pour accorder l'indépendance aux territoires sous sa domination. Les Angolais et autres nationalistes africains héroïques qui ont justement pris les armes pour défendre leurs droits inaliénables ne se leurrent pas sur les chances qu'ils ont de faire triompher leur demande d'autodétermination et d'indépendance malgré la volonté contraire du Portugal et de ses alliés de l'OTAN. Le Portugal doit choisir: ou bien il abandonne son intransigeance stérile, ou bien il affronte la colère d'une Afrique renaissante et unie. Aujourd'hui, les habitants de l'Angola et de la Guinée portugaise ont pris les armes. Devant cette situation que fait l'Organisation?

22. Le Ghana propose hic et nunc que le Portugal entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement angolais en exil et avec les autres dirigeants nationalistes du Mozambique et de la Guinée portugaise pour accorder à leur pays le droit à la libre détermination et à l'indépendance. Les alliés du Portugal à l'OTAN, sans le soutien et l'assistance desquels le Portugal n'aurait pas osé défier la volonté d'une Afrique unie, ont une grave responsabilité morale.

23. De concert avec les autres pays d'Afrique, le Ghana a mis en évidence la situation grave que la dissolution de la Fédération d'Afrique centrale créera pour le territoire de la Rhodésie du Sud administré par le Royaume-Uni. Sous sa forme actuelle, le Gouvernement de la Rhodésie du Sud est une imposture; c'est un gouvernement antidémocratique et oppresseur. Si, comme le Gouvernement du Royaume-Uni envisage de le faire, la majeure partie de la puissante armée fédérale et de la puissante aviation est placée sous le contrôle du gouvernement minoritaire des colons blancs, bien connu pour sa politique d'oppression raciale, ces forces seront certainement utilisées pour perpétuer l'asservissement des 3 millions d'Africains par une poignée de colons blancs en Rhodésie du Sud.

24. Il n'est pas nécessaire que je retrace les divers aspects de ce grave problème qui ont récemment fait l'objet d'un examen approfondi de la part du Conseil de sécurité. Bien que le Royaume-Uni ait réussi à empêcher le Conseil de sécurité d'agir en faisant usage de son droit de veto l'Afrique n'en a pas moins remporté une grande victoire morale, et nous continuerons à lutter sans relâche tant que cette situation anormale n'aura pas été modifiée. Ma délégation espère que, lorsque l'Assemblée examinera bientôt cette question, elle répondra aux aspirations du peuple de Rhodésie du Sud. Nous sommes convaincus de la justice de notre cause africaine et nous pensons que la raison l'emportera.

25. Nous saluons l'indépendance future de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland sous la conduite de gouvernements démocratiquement élus. Mais nous sommes catégoriquement hostiles à tout transfert de souveraineté, ou des attributs de la souveraineté, au Gouvernement de la Rhodésie du Sud tel qu'il est actuellement formé.

^{4/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément pour juillet, août et septembre 1963, document S/5380.

26. Ignorer les vœux de l'Afrique ne pourrait conduire qu'au désastre et au chaos. Le Gouvernement du Royaume-Uni a une grande responsabilité morale envers le peuple de Rhodésie du Sud, l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies et même envers le monde entier; il serait donc bien avisé de tenir compte des avertissements que les chefs d'Etat africains ont lancés et que résume la déclaration faite le 21 juin 1963 devant l'Assemblée nationale ghanéenne par l'Osagyefo Kwame Nkrumah:

"Tout gouvernement constitué en Rhodésie du Sud sans le consentement de la majorité du peuple sera inacceptable. Nous ne refuserons pas seulement de reconnaître un tel gouvernement, mais nous nous opposerons aussi à son entrée dans le Commonwealth et à l'Organisation des Nations Unies. Nous ne reconnaissons qu'un gouvernement qui, à nos yeux, représente pleinement le peuple de la Zambie, c'est-à-dire un gouvernement fondé sur le suffrage universel des adultes, selon le principe "à chacun son bulletin de vote."

27. Je voudrais maintenant aborder le problème du Sud-Ouest africain. Ma délégation est profondément déçue et elle déplore que l'Afrique du Sud persiste à refuser d'accepter un représentant résident des Nations Unies dans le Sud-Ouest africain. Par ce refus persistant, l'Afrique du Sud empêche l'Organisation des Nations Unies d'établir sa présence dans le territoire, ainsi que l'Assemblée générale le demandait dans sa résolution 1805 (XVII) du 14 décembre 1962.

28. La délégation du Ghana estime qu'un représentant des Nations Unies installé dans le Sud-Ouest africain garantirait l'application des résolutions de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 1702 (XVI), qui demande notamment l'évacuation des troupes sud-africaines se trouvant dans le territoire, la libération de tous les détenus politiques et l'abrogation des lois qui établissent et maintiennent l'intolérable régime d'apartheid. La présente session devrait donc poursuivre ses efforts afin d'assurer la présence des Nations Unies dans le Sud-Ouest africain.

29. La politique raciale du Gouvernement sud-africain constitue l'un des problèmes les plus redoutables en Afrique, et le sort scandaleux de millions d'Africains appelle une prompt réparation. La longue série des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale n'a pas réussi à toucher le cœur des chefs du parti actuellement au pouvoir en Afrique du Sud. L'arrogance et l'agressivité de M. Verwoerd et de ses collègues ne sauraient être tolérées plus longtemps. Comme l'a dit l'Osagyefo Kwame Nkrumah, il faut que M. Verwoerd se rende compte que l'actuel Gouvernement sud-africain est un gouvernement étranger résidant sur le sol africain. Combien de temps encore un tel gouvernement peut-il rester Membre de cette assemblée? Comme le diraient les Romains: "Quousque tandem abutere patientia nostra?" Combien de temps, oh! combien de temps pourrons-nous supporter cela? L'Organisation des Nations Unies se doit, à la présente session, de prendre les mesures voulues contre l'Afrique du Sud pour que ce pays rende compte de ses actes.

30. Aucune excuse ne peut être invoquée par les pays qui, pour des raisons d'intérêt financier ou d'engagements militaires, se retranchent derrière des excuses plus ou moins plausibles et s'abstiennent de prendre des mesures positives pour extirper les maux qu'ils condamnent véhémentement eux-mêmes.

Lors de leur conférence d'Addis-Abéba, les chefs d'Etat et de gouvernement africains se sont irrévocablement engagés à appliquer certaines mesures qui contraindront le Gouvernement sud-africain à abandonner sa politique inhumaine d'apartheid. Sur ce point, la coopération de tous les pays, en particulier des grandes puissances, hâtera certainement le jour où le Gouvernement sud-africain devra s'incliner devant l'opinion publique mondiale.

31. Je dois dire aussi que la déclaration faite le 20 septembre 1963 devant cette assemblée par le président Kennedy a réconforté ma délégation. Nous sommes particulièrement sensibles aux efforts qu'il déploie pour supprimer la discrimination, l'inégalité et la ségrégation raciales aux Etats-Unis. Les longues et pénibles souffrances de la population d'origine africaine aux Etats-Unis sont pour nous tous une cause de profonde inquiétude. L'Amérique ne saurait continuer longtemps à tolérer cette tache tout en conservant la confiance des peuples d'Afrique.

32. Parlant de l'Afrique, le président Kennedy a dit: "Nous ne défendons pas les droits des Africains noirs en vue de chasser les Africains blancs." [1209ème séance, par. 66.] En notre qualité d'Africains, nous ne préconisons pas non plus une telle solution. Nous ne menons pas en Afrique une lutte de religion ou de race. Nous cherchons simplement à faire prévaloir le droit démocratique élémentaire que traduit la formule: "A chacun son bulletin de vote." Si des modifications constitutionnelles permettent à la majorité de gouverner sur le continent, il ne pourra y avoir de conflit racial. Nous n'avons pas demandé que les blancs soient chassés d'Afrique et, d'ailleurs, la notion d'Africain blanc et d'Africain noir nous est étrangère.

33. Cela dit, ma délégation tient à déclarer combien elle est sensible à la décision prise par le Gouvernement du Royaume-Uni de refuser de remettre à l'Afrique du Sud les territoires dits de la Haute Commission. Comment l'Afrique du Sud pourrait-elle administrer ces territoires africains alors qu'elle n'a cessé d'afficher un mépris flagrant de la dignité humaine, de la liberté et de la justice?

34. Les ouvertures inquiétantes récemment faites par le Gouvernement sud-africain au sujet du statut futur du Bassoutoland, du Betchoualand et du Souaziland ont mis nettement en évidence les anomalies politiques et économiques déplorables qui existent dans ces territoires. Malgré les dispositions de la résolution 1817 (XVII) de l'Assemblée générale, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas encore pris de mesures en vue de créer des institutions démocratiques après la réunion d'une conférence constitutionnelle, avec la pleine participation de tous les chefs politiques régulièrement élus, afin de préparer la voie à l'obtention de l'indépendance complète. Au lieu d'appliquer cette résolution, le Royaume-Uni a imposé au Souaziland une constitution contre la volonté de la majorité, et il en est résulté une grève générale qui a été réprimée par la force armée. Par ailleurs, la composition des conférences constitutionnelles pour le Betchoualand et le Bassoutoland était absolument insatisfaisante, étant donné qu'il y avait prépondérance des fonctionnaires et des chefs traditionnels. L'Autorité administrante a nettement tendance à dresser le peuple de ces territoires contre ses chefs traditionnels. Ma délégation espère que le Gouvernement du Royaume-Uni se rendra compte des dangers inhérents

à la vieille pratique qui consiste à diviser pour régner.

35. Ma délégation appuie sans réserve la recommandation du Comité spécial des Vingt-Quatre^{5/} tendant à ce que des équipes d'observateurs des Nations Unies soient envoyées dans les trois territoires afin d'éviter tout empiétement de l'Afrique du Sud et de garantir l'intégrité territoriale de ces territoires. Des nouvelles troublantes ont été récemment publiées sur les restrictions apportées aux services aériens à destination de ces territoires et aux déplacements de la main-d'œuvre. Ces mesures restrictives ont sans aucun doute pour but d'augmenter les difficultés que connaissent les territoires et de hâter leur absorption par l'Afrique du Sud. Ma délégation demande donc instamment à l'Assemblée générale d'adopter des mesures pour favoriser le progrès culturel, social et économique de ces territoires et leur accession prochaine à l'indépendance.

36. Aucun examen des problèmes africains ne serait complet s'il ne faisait état du Congo. Il y a trois ans l'Organisation des Nations Unies a été appelée à affronter le plus grave problème de sa courte histoire. Les opérations au Congo ont atteint une complexité et une ampleur telles que l'Organisation a été conduite au bord de la faillite. Aujourd'hui, grâce aux sacrifices de certains Etats Membres et aux efforts du Secrétaire général, les opérations sont à peu près terminées et elles ont été couronnées de succès. A ce sujet, je voudrais rendre un vibrant hommage au Secrétaire général, U Thant, et au personnel de l'Organisation des Nations Unies qui ont aidé à rétablir la paix dans ce pays bouleversé. Nous ne devons pas oublier les vaillants soldats qui ont mis leur vie au service de l'Organisation. Mon propre pays, le Ghana, a été l'un des premiers à répondre à l'appel des Nations Unies comme à celui du premier Gouvernement congolais dirigé par Patrice Lumumba, notre regretté compatriote de bienheureuse mémoire, martyr de la lutte contre l'impérialisme mondial. Depuis 1960, nos troupes n'ont pas cessé de servir loyalement au Congo. Il ne faut pas oublier que c'est le Ghana qui a subi les plus lourdes pertes en vies humaines pour la cause de la paix dans ce pays troublé.

37. La sécession du Katanga a été évitée, le Congo a été unifié et son intégrité territoriale garantie. Les germes de discorde n'en subsistent pas moins. Le problème du maintien de l'ordre public n'a pas encore été convenablement résolu et la formation de l'Armée nationale congolaise n'est pas terminée. Les intrigues impérialistes et néo-colonialistes n'ont pas encore été complètement supprimées. Certains membres de la gendarmerie katangaise, tristement célèbre, et certains mercenaires représentent encore une menace pour l'ordre public.

38. Si l'Organisation avait écouté dès le début la voix de l'Osagyefo Kwame Nkrumah et les nombreux avertissements qu'il a donnés, les difficultés actuelles auraient été évitées.

39. Si les forces des Nations Unies sont retirées à la fin de cette année pour des raisons d'ordre financier, des mesures devront rapidement être prises pour combler le vide. C'est pour cette raison que le Président du Ghana a proposé qu'une petite force fournie par les Etats africains remplace la Force des Nations

Unies pour assurer le maintien de l'ordre public au Congo jusqu'à ce que le gouvernement de ce pays décide que son armée est en mesure d'assumer cette responsabilité. Cette contribution africaine sera une sorte de véritable assistance technique à un pays africain frère. Le Ghana est prêt à laisser ses troupes au Congo, de concert avec d'autres Etats africains, si l'Organisation des Nations Unies se retire. Ma délégation invite tous les Etats africains à étudier sérieusement cette proposition, car c'est le seul moyen de libérer le Congo des servitudes néo-colonialistes et de lui permettre d'exploiter ses ressources dans la stabilité et la tranquillité.

40. Tout en attirant l'attention sur les problèmes de l'Afrique, nous n'oublions pas la tension qui existe dans certaines régions du monde. Tout près de l'Afrique, dans le Moyen-Orient, les relations israélo-arabes sont suspendues précairement à une trêve instable qui n'a jamais été scrupuleusement respectée. Des combats sporadiques ont lieu dans la région depuis 15 ans, et cette situation, qui peut devenir dangereuse, exige une solution rapide et permanente.

41. Le point de vue du Ghana à l'égard du conflit arabo-israélien est bien connu et je n'ai pas besoin de le répéter ici, mais il mérite d'être examiné d'urgence. Je voudrais cependant exprimer la profonde inquiétude que mon gouvernement éprouve devant le stockage d'armes meurtrières dans la région.

42. Le 21 juin 1963, encore, le président de mon pays, l'Osagyefo Kwame Nkrumah, s'adressant à l'Assemblée nationale, attirait l'attention sur cette question en déclarant notamment:

"La course aux armements nucléaires dans le Moyen-Orient n'est maintenant un secret pour personne. Non seulement l'instabilité dans cette région accroît la tension mondiale, mais elle met en péril la sécurité du continent africain. Dans l'intérêt de la paix du monde, il faut trouver rapidement un moyen de mettre fin à la dangereuse course aux armements à laquelle se livrent Israël et l'Egypte et qui pourrait fort bien conduire à un désastre pour l'Afrique, le Moyen-Orient et le monde. Cette course aux armements fait déjà intervenir certaines grandes puissances mondiales qui apportent une aide aux deux parties."

43. Le Ghana espère que les problèmes du Moyen-Orient seront abordés avec objectivité et réalisme. L'Organisation des Nations Unies devrait poursuivre ses efforts pour trouver une solution aux problèmes très délicats qui empoisonnent les relations dans le Moyen-Orient. Tous les Etats doivent apporter leur concours à ces efforts.

44. On s'accorde généralement à penser que depuis la confrontation des grandes puissances qui, en octobre 1962, a presque conduit le monde au bord d'une guerre thermonucléaire, certains signes de détente se manifestent dans les Antilles, encore que les menaces à la souveraineté de Cuba continuent à maintenir une certaine tension. Il ne faut négliger aucun effort pour amener les deux parties à entamer des conversations qui régleront leurs différends. Pour le moins, elles doivent accepter de coexister. En tant qu'ami des deux Etats, le Ghana souhaiterait une réconciliation et un rétablissement des relations normales entre Cuba et les Etats-Unis.

45. En sa qualité de pays non aligné dans les affaires mondiales, le Ghana a pu jouer un rôle constructif au Conseil de sécurité et dans tous les organes des

^{5/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Nations Unies en général pour toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité. Nous continuerons d'exercer notre influence pour aider à résoudre tous les problèmes qui compromettent la paix mondiale. Comme lors de la crise de Cuba d'octobre 1962, dans le cas du conflit sino-indien, le Ghana, de concert avec d'autres pays non alignés, a contribué à la détente internationale.

46. En Asie, on assiste au conflit regrettable entre la Chine et l'Inde, qui a créé une tension fâcheuse le long des frontières des deux Etats les plus peuplés d'Asie. Un groupe de pays non alignés, auquel le Ghana appartient et qui est dirigé par Ceylan, a entrepris de réconcilier les deux parties. Bien que cette tâche ne soit pas encore achevée, ma délégation espère qu'il sera possible de trouver les modalités d'un règlement pacifique.

47. Certaines parties de l'Asie du Sud-Est sont également en effervescence. Tel est le cas du Laos, où la situation est précaire. De l'avis de ma délégation, un strict respect de l'Accord des treize sur la neutralité du Laos, signé à Genève le 23 juillet 1962^{6/}, permettra d'assurer la paix et la stabilité dans ce malheureux pays. Il conviendrait de fournir toute la coopération et toute l'assistance voulues aux membres de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos afin de leur permettre de s'acquitter de leur tâche pénible et difficile. Nous demandons aux dirigeants politiques du Laos de placer les intérêts de leur pays au-dessus de toutes les divergences idéologiques. J'adresse un appel particulier aux coprésidents de la Conférence de Genève, les ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, pour qu'ils usent de leurs bons offices afin de faire dûment respecter les termes des accords.

48. Les graves troubles religieux au Viet-Nam du Sud et les difficultés qui en résultent ont soulevé l'inquiétude dans toutes les régions du monde. Le Ghana déplore profondément les pertes en vies humaines dues à ce conflit et insiste pour que les parties intéressées règlent rapidement le différend qui les oppose.

49. Le règlement des problèmes de Berlin et de l'Allemagne demeure l'une des tâches les plus urgentes pour les grandes puissances. Aujourd'hui, 18 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, le traité de paix allemand n'a pas encore été signé; l'Allemagne reste un pays divisé et Berlin une ville partagée entre l'Est et l'Ouest. Il ne fait aucun doute qu'un règlement pacifique de ce problème épineux contribuerait grandement à atténuer la guerre froide. Il nous faut conserver l'espoir qu'une solution à ce problème pourra elle aussi être trouvée grâce aux possibilités de négociations et de détente mondiale qu'a ouvertes le Traité interdisant partiellement les essais nucléaires.

50. Il semble parfois que, dans les pays en voie de développement, nous nous préoccupions par trop des problèmes de la paix mondiale. Mais il ne peut en être autrement, parce que nous sommes convaincus que les buts de notre Organisation, tels qu'ils sont définis à l'Article 55 de la Charte, ne peuvent être atteints que dans une atmosphère de paix et de tranquillité. La pauvreté, l'ignorance et la maladie, qui sont le lot des deux tiers de la population mondiale, posent un grand problème à notre organisation. Nous

ne parviendrons pas à instaurer une paix véritable et durable tant que l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ira en s'élargissant. Nous devons donc tous redoubler d'efforts pour réduire cet écart. Les pays en voie de développement sont conscients et reconnaissants de l'aide considérable que les pays développés leur apportent dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Mais on peut encore accroître cette aide. Nous pensons en effet que la voie de la prospérité pour tous passe par une association fondée sur la coopération technique et économique.

51. La proposition tendant à créer un fonds d'équipement des Nations Unies n'est encore qu'à l'état d'avant-projet. Ma délégation est pleinement consciente des difficultés qu'il y a à faire passer cette idée dans la réalité, mais nous sommes fermement convaincus que la création de ce fonds fera suite à celle du Fonds spécial, qui accomplit actuellement une tâche si utile en facilitant les projets de préinvestissements dans les pays en voie de développement. Un fonds d'équipement permettra de supprimer les doubles emplois coûteux dans les investissements de capitaux et il augmentera la prospérité et relèvera le niveau de vie des pays en voie de développement.

52. La coopération économique mondiale est d'autre part freinée par la création de groupements économiques qui adoptent des pratiques restrictives et discriminatoires. C'est pourquoi nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se réunir au printemps prochain, trouvera, grâce à la collaboration de tous les intéressés, des solutions acceptables aux problèmes urgents qui tendent à entraver l'expansion du commerce international et de la coopération économique.

53. Personne ne peut nier que les échanges commerciaux ont évolué de façon défavorable pour les pays en voie de développement, surtout au cours de la présente décennie. Il en est ainsi parce que, tandis que les prix des produits manufacturés n'ont cessé de monter, ceux des produits primaires ont accusé une baisse constante. C'est là une situation qui mérite toute l'attention de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Si l'on nous payait nos produits de base à des prix convenables, nous n'aurions même pas besoin d'assistance technique. Comme l'Osagyefo l'a dit à maintes reprises: "Nous avons besoin de commerce et non d'aide." C'est pourquoi nous demandons que l'on nous paie un prix normal pour nos produits.

54. Nous ne pouvons parler des problèmes économiques d'une Afrique en développement sans rendre hommage au rôle précieux que joue la Commission économique pour l'Afrique, la plus jeune des commissions économiques régionales. Elle a toujours fait amplement preuve de dynamisme et d'énergie en s'attaquant à nos problèmes économiques fondamentaux. Elle a un grand avenir, car bien des tâches l'attendent, et la compétence avec laquelle elle s'en acquittera sera la mesure de ses succès futurs. Mais nous sommes convaincus que seules une direction et une coordination politiques centrales, confiées à un gouvernement de l'Union, permettront à la Commission économique pour l'Afrique de prendre tout son sens et de manifester toute son efficacité dans notre continent. Cette conviction est illustrée par la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, qui a jeté les bases solides sur lesquelles s'édifiera la superstructure d'un gouvernement de l'Union pour une Afrique unie.

^{6/} Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole.

55. Pour le Ghana, la création des Etats-Unis d'Afrique est un article de foi. Nos problèmes politiques communs, nos problèmes économiques communs, nos problèmes de frontières communs, nos problèmes de défense communs et notre lutte commune pour nourrir des millions d'Africains et élever leur niveau de vie, tous ces problèmes expliquent le besoin impérieux d'envisager leur solution en commun, dans une attitude concertée à l'échelle de notre continent.

56. L'Organisation des Nations Unies a justifié son existence, et les sceptiques eux-mêmes admettent qu'elle a un rôle important à jouer dans le développement du monde et dans les relations internationales. Malgré ses faiblesses et ses défauts, elle continue à exercer une influence salutaire dans des domaines auxquels on n'avait jamais songé jusqu'alors. Elle a fait preuve d'un dynamisme dont l'augmentation prodigieuse du nombre des Etats Membres est le vivant témoignage.

57. La part de l'Afrique dans l'augmentation rapide du nombre des Etats Membres est très élevée, mais de là découle aussi le problème d'une représentation convenable de notre continent dans les principaux organes des Nations Unies. C'est un problème urgent, qui exige une solution rapide. Sinon, une grande partie des Etats Membres seront victimes d'une injustice. Malheureusement, une révision de la Charte, qui permettrait d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ne paraît guère possible avant longtemps.

58. On a proposé de reviser le Gentleman's Agreement conclu à Londres en 1946. Pour leur part, les pays africains ont bien précisé leur attitude au sujet de ce Gentleman's Agreement. Celui-ci doit également être révisé. La présente session ne remplira pas convenablement son devoir envers l'Afrique si elle ne corrige pas des modalités de représentation périmées dans les principaux organes des Nations Unies.

59. Avant de conclure, je voudrais dire combien ma délégation est déçue de ce que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'ait pas réussi à trouver une solution pour couvrir les dépenses entraînées par les opérations de maintien de la paix de l'Organisation.

60. Pendant que nous nous querellons sur des principes, le fait inéluctable est là: la situation financière de l'Organisation reste profondément inquiétante. Le montant des arriérés va sans cesse croissant. Ma délégation pense que tous les moyens, y compris des pourparlers à un niveau élevé entre les grandes puissances, doivent être employés pour résoudre ce problème. Tout le monde convient que le problème n'est pas purement financier, mais qu'il a d'importants aspects politiques. C'est pourquoi il conviendrait de saisir à nouveau l'occasion d'examiner la question à l'échelon intergouvernemental le plus élevé. L'avenir de notre organisation est en jeu, et il nous incombe à tous de faire un gros effort pour la remettre d'aplomb. Aucun sacrifice n'est trop grand pour préserver l'Organisation des Nations Unies, seul espoir de survie qu'ait l'homme à notre époque thermonucléaire.

61. La Conférence des chefs d'Etat africains, consciente de la gravité de la crise financière que traverse l'Organisation des Nations Unies, a exprimé à nouveau sa volonté de renforcer et de soutenir

l'Organisation. De plus, elle a réaffirmé "son ferme attachement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies, dont elle accepte toutes les obligations et notamment les obligations financières". C'est là une preuve de la foi que l'Afrique met dans notre organisation.

62. Les Etats Membres africains sont venus à cette session fortifiés par les décisions capitales prises à la Conférence au sommet d'Addis-Abéba, qui a écrit un chapitre significatif de l'histoire mouvementée de l'Afrique. La façon dont nous agissons désormais est claire. Nous, Ghanéens, chérirons et renforcerons sans cesse l'unité de notre continent qu'il nous a été si difficile de conquérir, et rien ne nous détournera de notre but qui est un gouvernement de l'Union pour l'Afrique.

63. Tout en nous engageant à œuvrer assidûment à la solution des problèmes mondiaux en général, nous devons également veiller à ce que l'Afrique ne soit plus un continent opprimé. C'est pourquoi nous disons aux colonialistes: "Ne touchez pas à l'Afrique! Il faut maintenant que l'Afrique soit libre." Aux régimes de colons, nous disons: "Vos jours sont comptés; aussi mettez-vous d'accord maintenant avec le peuple et vivez en paix en Afrique, sans quoi vous serez dépassés par les événements." Aux néo-colonialistes, nous disons: "Nous connaissons vos manœuvres, car l'Afrique est maintenant éveillée. Vous ne pouvez pas nous tromper tout le temps."

64. Et enfin, un mot aux grandes puissances: "Nous vous adressons un appel solennel au rapprochement dans l'intérêt de l'humanité. Un monde divisé est un monde malheureux. Rapprochons-nous donc tous les uns des autres, petits et grands, dans l'esprit authentique de notre organisation, et travaillons à la paix, au progrès et à la prospérité de toute l'humanité; c'est là la chance de survie et de bonheur de l'homme."

65. En conclusion, Monsieur le Président, je me permettrai d'exprimer l'espoir que, sous votre éminente direction, cette dix-huitième session entrera dans l'histoire pour avoir fait avancer appréciablement la solution des trois problèmes essentiels de notre temps, à savoir: la décolonisation, le désarmement et le développement économique.

66. Puisse le succès couronner nos délibérations!

67. M. PALAR (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai déjà eu il y a quelques jours l'occasion de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais néanmoins, intervenant maintenant dans la discussion générale, redire encore que nous sommes persuadés que votre compétence, votre expérience et votre savoir vous permettront de guider nos travaux de la manière que l'Assemblée générale attend de vous.

68. Des changements et des progrès révolutionnaires ont marqué la période qui s'est écoulée entre la naissance de l'Organisation des Nations Unies et sa dix-huitième Assemblée générale. Trois grandes luttes ont caractérisé cette transformation dont les changements survenus dans l'esprit des hommes sont le résultat aussi bien que la cause. La lutte contre l'exploitation d'une nation par une autre a atteint son stade final lorsque les peuples colonisés ont eu à faire face aux tentatives désespérées des puissances coloniales pour transformer l'impérialisme et le colonialisme en néo-colonialisme. La lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme découle de

l'aspiration séculaire de l'humanité à la justice sociale et à la prospérité pour tous. Enfin, il y a la lutte pour une paix durable, rendue décisive aujourd'hui par la menace que font peser sur nous les armes de destruction massive, fruits de la science et de la technique modernes.

69. Les trois luttes sont inextricablement liées. Les accords de désarmement ne peuvent garantir à eux seuls une paix durable, car la paix ne peut subsister sans la pratique universelle de la justice sociale, et ni la paix ni la justice sociale ne pourront être sauvegardées tant que toutes les nations du monde ne seront pas indépendantes. Chacune de ces luttes est un aspect de ce que M. Sukarno, président de l'Indonésie, a appelé la "révolution de l'humanité", c'est-à-dire la confrontation des nouvelles forces montantes et du vieil ordre établi. La tragédie de notre temps vient de ce que les deux grandes puissances, qui possèdent des systèmes sociaux différents, considèrent de manière différente la révolution de l'humanité. Ce sont ces interprétations contradictoires qui sont à l'origine de la profonde méfiance qui a trop souvent amené le monde au bord même de l'abîme.

70. C'est donc avec un grand soulagement que nous assistons aujourd'hui à la naissance d'un nouveau sentiment guidant les deux puissances. La méfiance mutuelle semble céder la place à un intérêt commun, celui d'éviter une destruction réciproque. La hantise terrible d'une guerre nucléaire, qui est allée s'intensifiant tout au long des années de la guerre froide, est maintenant si intolérable qu'elle commence enfin à forcer l'impasse du manque de confiance mutuelle. Ce qui, naguère encore, semblait impossible est en train de se réaliser. Les puissances opposées dans la guerre froide se sont montrées capables d'arriver à un accord sur l'une des questions les plus épineuses qui les aient divisées depuis 1945. L'Accord de Moscou sur une interdiction partielle des essais nucléaires a donné naissance à un sentiment de soulagement si profond qu'il a ravivé les espoirs de millions d'êtres déçus et découragés par des négociations sur le désarmement qui, jusqu'à présent, s'étaient toujours soldées par un échec.

M. Bachev (Bulgarie), Vice-Président, prend la présidence.

71. Dans son discours à l'Assemblée vendredi dernier [1209^e séance], M. Kennedy, président des Etats-Unis, a dit qu'une atmosphère d'espoir croissante régnait dans le monde. La veille [1208^e séance], le ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, avait déclaré que cette dix-huitième session de l'Assemblée générale "lève l'ancre avec un vent faible peut-être, mais favorable". Et nous nous estimons heureux parce que les deux hommes d'Etat sont à peu près d'accord sur les prochaines mesures à prendre. Ils sont d'accord pour que l'interdiction partielle des essais nucléaires soit suivie de négociations sur la prévention de la guerre par accident ou par erreur, sur les garanties contre une attaque par surprise, sur les mesures visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et l'utilisation d'armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes certains que d'autres mesures permettant de surmonter le premier des obstacles, qui est le manque général de confiance — mesures qui ont été chacune mentionnées par les deux hommes d'Etat — peuvent être et seront négociées.

72. L'existence du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, résultat de l'une des plus sages décisions jamais prises par les Nations Unies, s'est révélée extraordinairement utile. C'est au sein de ce comité que le monde non aligné a fait ses premières tentatives couronnées de succès pour persuader et presser les parties opposées dans la guerre froide de se faire mutuellement leurs premières concessions qui, bien que modestes, n'avaient jamais été jusqu'alors considérées comme possibles. Encouragée par le présent esprit de compromis et certaine qu'un monde torturé ne tolérera pas la moindre atteinte à son espoir de survie, l'Indonésie pense que la suggestion faite par M. Gromyko de réunir une conférence au sommet des Etats membres du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement doit être étudiée avec la plus grande attention. La course aux armements en est arrivée à un point si dangereux que les nations n'ont d'autre choix que de faire tout ce qui est en leur pouvoir tout d'abord pour la freiner, ensuite pour l'arrêter et enfin pour s'en débarrasser complètement. Autrement dit, pour reprendre les paroles que le Premier Ministre du Canada a prononcées à la séance d'ouverture de nos débats, "il faut résoudre le problème des armements, notamment des armements nucléaires, avant que les découvertes scientifiques ne le soustraient au contrôle de l'homme" [1208^e séance, par. 60]. Si, à la suite de la conférence au sommet sur le désarmement ainsi proposée, les Etats-Unis et l'Union soviétique acceptaient de se rendre à la suggestion du président Kennedy et de coopérer à la préparation et à la réalisation d'une expédition commune vers la Lune, le monde aurait certes lieu de se réjouir.

73. Je voudrais maintenant aborder brièvement l'aspect économique de la révolution de l'humanité. Dans l'intérêt du bien-être économique mondial, il est urgent que la communauté internationale adopte un point de vue complètement neuf sur la place qu'occupent les nations en voie de développement dans le contexte des relations économiques mondiales. Si nous voulons établir une économie internationale équilibrée, il nous faut tenir compte des aspects fondamentaux du processus de développement dans les nations nouvelles.

74. En cherchant à créer une société juste et prospère pour ses citoyens, chaque nation nouvelle doit s'efforcer d'établir un système économique qui soit l'expression d'une structure politique et sociale conçue en fonction de ses caractéristiques nationales propres. Cependant, il arrive souvent que les efforts dans ce sens soient gravement compromis par les vestiges de l'impérialisme économique et du régime féodal, maintenus par des forces extérieures qui cherchent à régir la vie économique des nations en voie de développement. La première tâche d'une nation nouvelle doit donc être de se libérer de ces influences étrangères pour pouvoir créer un cadre économique qui lui soit propre quant à la conception, à l'organisation et à la structure. C'est seulement lorsque cela a été accompli qu'une nation peut mobiliser efficacement toutes ses ressources matérielles et humaines pour édifier la société de son choix.

75. Malheureusement, la structure des relations économiques internationales actuelles continue de refléter l'ancien ordre établi. Essentiellement destiné à l'origine à servir les intérêts étroits d'un petit nombre de pays industrialisés, cet ordre est nécessairement hostile aux intérêts des nations nouvelles, qui, de ce fait, voient déjouer les efforts

qu'elles font pour atteindre le stade de la croissance auto-entretenu. La communauté internationale tout entière a le devoir de remédier à cette situation. Il ne faudra rien de moins pour ce faire qu'un ensemble totalement nouveau de règles de conduite économique internationale, fondées sur les principes de la liberté, de l'égalité et de la justice sociale.

76. Le premier pas dans cette direction devrait consister en une révision radicale de tous les principes désuets qui régissent encore les modalités du commerce international d'aujourd'hui. Le commerce est le premier instrument d'autodéveloppement économique d'une nation nouvelle, mais malheureusement la structure actuelle des échanges mondiaux est défavorable aux nations nouvelles. Les pays en voie de développement ont un besoin urgent d'accroître leurs exportations traditionnelles et de trouver en même temps des débouchés pour leurs produits nouveaux. Il est aussi absolument indispensable qu'une amélioration générale des termes de l'échange leur permette d'augmenter leur part totale des exportations mondiales. Pour assurer l'indépendance économique des nations nouvelles et pour créer une économie mondiale réellement interdépendante et intégrée, il faudra même établir une nouvelle division internationale du travail avec de nouvelles modalités de production et d'échanges. Il convient de noter que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement offrira une occasion unique d'agir dans ce sens.

77. La seconde mesure importante en vue de l'établissement d'une économie internationale équitable consiste à reconsidérer la manière dont une grande partie de l'assistance économique est actuellement fournie aux pays en voie de développement. Ma délégation est fermement convaincue que l'on devrait se garder, autant que faire se peut, de brandir cette assistance comme une arme dans la compétition entre idéologies rivales. Elle ne devrait pas non plus être utilisée, comme c'est le cas à l'heure actuelle, par les vieilles puissances coloniales qui veulent conserver ainsi une influence injustifiée sur la vie des nations nouvelles. Les principes économiques devraient être le seul critère et ils devraient procéder d'une conception de l'association et de la coopération dans l'égalité, compatible avec la nouvelle situation du monde. Si cette conception était respectée, elle aurait également l'heureux effet d'accroître le volume de l'assistance financière et technique et d'en rendre les conditions plus libérales. De plus, cette assistance passerait davantage par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, ce qui permettrait à celle-ci de jouer un rôle plus grand encore dans le processus du développement.

78. Pour que les nations en voie de développement parviennent à l'émancipation économique, il faut réviser les règles qui régissent les relations économiques internationales. Seule une action décisive des Nations Unies pourra permettre cette révision.

79. Avant d'en arriver à l'objet essentiel de mon intervention, qui est le processus de décolonisation, je voudrais résumer très rapidement la position de ma délégation sur la question de la révision de la Charte. A notre avis, en effet, cette question englobe nécessairement les trois autres grands problèmes intérieurs qui se posent à notre organisation: le problème des opérations de maintien de la paix, le problème de l'élargissement du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et le problème de la

représentation de la Chine. Il semble que nous soyons presque les seuls à affirmer la nécessité de réunir le plus tôt possible une conférence pour la révision de la Charte.

80. Les Membres de l'Organisation admettent en général que la Charte des Nations Unies, conçue en 1945, ne répond plus aux conditions actuelles du monde, qui ont subi une transformation révolutionnaire depuis la naissance de l'Organisation. Et pourtant, bien qu'il semble y avoir un accord général sur la nécessité d'une révision de la Charte, de très nombreux Etats Membres n'en continuent pas moins à croire, et ce depuis la dixième session, que "le moment n'est pas propice" à la réunion de la conférence générale nécessaire. Etant donné qu'il s'agit là simplement d'une expression vague et respectable destinée à masquer une impasse juridique flagrante, due aux prises de position opposées et apparemment immuables des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur la question de la représentation de la Chine, ma délégation est fermement convaincue que, si nous ne nous mettons pas nous-mêmes délibérément en devoir de rendre le moment propice, nous ne serons jamais en mesure d'opérer cette révision de la Charte dont la nécessité est devenue si urgente.

81. Il est clair que, pour effectuer une révision utile de la Charte, il nous faudra envisager de nous en occuper durant plusieurs sessions de l'Assemblée générale, peut-être trois ou quatre, ou davantage encore. Ma délégation ne croit certes pas que des mesures suffisamment radicales puissent être prises au cours d'une seule session. Nous devrions donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette session soit la première de la série, en décidant de réunir le plus rapidement possible une conférence pour la révision de la Charte. Cette conférence donnerait pleine latitude à tous les Membres d'exposer leurs opinions et leurs vœux. Il est indispensable que nous sachions quels articles la majorité des Membres souhaitent modifier ou remplacer et quelles nouvelles dispositions ils estiment souhaitables. Mais surtout, nous devons connaître l'opinion des Membres, de la majorité des Membres, sur la façon dont ils désirent modifier les Articles 108 et 109, étant donné que ce sont eux qui définissent la procédure limitative que nous sommes tenus de suivre à l'heure actuelle pour réviser tous les autres Articles.

82. En abordant le troisième aspect de la révolution de l'humanité, qui est la lutte contre le colonialisme, je voudrais parler d'un exemple récent de succès dans l'élimination du colonialisme. Il s'agit de la suppression du dernier vestige du colonialisme néerlandais en Indonésie, en l'occurrence en Irian occidental. A ce propos, permettez-moi d'exprimer la gratitude de mon gouvernement au Secrétaire général pour ses initiatives et ses efforts en vue d'aider les Gouvernements indonésien et néerlandais à trouver une solution au différend sur l'Irian occidental. A ce propos, je tiens à mentionner tout spécialement le rôle joué par le représentant personnel du Secrétaire général, l'ambassadeur Ellsworth Bunker.

83. Permettez-moi également d'adresser les chaleureuses félicitations de mon gouvernement au Secrétaire général et, par son intermédiaire, à tous ses collaborateurs pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée, avec l'autorisation de l'Assemblée générale, par l'Accord conclu le 15 août 1962 entre l'Indonésie et

les Pays-Bas sur l'Irian occidental^{7/}. Le rôle joué par le Secrétaire général, U Thant, et par l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (AETNU) a grandement contribué au maintien de la paix dans la région et à l'établissement de relations amicales entre l'Indonésie et les Pays-Bas. Je tiens à mentionner sur ce point les services rendus par M. Djalal Abdoh (Iran) en sa qualité de Chef de l'AETNU. Je désire également exprimer la gratitude de mon gouvernement à M. Narasimhan et à M. Rolz-Bennett, du Secrétariat, pour l'empressement avec lequel ils ont apporté leur concours et facilité l'application de l'Accord. Je voudrais aussi remercier sincèrement le contingent pakistanais qui, sous le commandement d'un soldat éminent, le général Saïd Uddin Khan, a rendu des services insignes en aidant l'AETNU à maintenir l'ordre en Irian occidental.

84. Je tiens enfin, au nom de mon gouvernement, à rendre hommage au Gouvernement des Pays-Bas dont la collaboration sans réserve a contribué à faciliter la tâche du Secrétaire général et à permettre une exécution sans heurt de l'Accord. Le Gouvernement indonésien est certain que, s'il peut continuer à compter sur la coopération et la compréhension du Secrétaire général et du Gouvernement des Pays-Bas, la partie de l'Accord qui n'a pas encore été appliquée pourra l'être avec la même facilité.

85. Depuis le 1er mai 1963, date à laquelle le territoire a été rendu à la République d'Indonésie, la paix et l'ordre règnent en Irian occidental. Actuellement, avec le concours de la population du territoire, le Gouvernement indonésien s'efforce activement de favoriser le bien-être général. Il a abordé avec énergie le problème de l'enseignement et ouvert de nombreuses écoles pour répondre à une soif de savoir nouvelle et toujours croissante. Déjà pendant la période de l'AETNU et en collaboration avec celle-ci, le Gouvernement indonésien a ouvert de nouvelles écoles dans de nombreuses régions du territoire. En Irian occidental, la liberté a engendré un désir enthousiaste d'un développement autonome rapide. Sensible à cet esprit de progrès, le Gouvernement indonésien a nommé un fils de l'Irian occidental aux hautes fonctions de Gouverneur de la province. Dans ses efforts pour donner à la population tout entière un niveau de vie satisfaisant, le Gouvernement indonésien accorde une attention particulière aux habitants de l'intérieur qui, pour la plupart, sont considérés comme vivant encore à l'âge de la pierre et qui, dans leur majorité, ne sont jamais tombés sous le contrôle ni sous l'administration des autorités néerlandaises. Ce n'est pas là une tâche facile, mais le gouvernement et le peuple indonésiens sont résolus à la mener à bien dans le plus bref délai possible. Trop longtemps, ces populations sont demeurées à l'écart du processus de développement national. Le Gouvernement indonésien se félicite que, déjà pendant la période de l'AETNU, les dirigeants de l'Irian occidental aient exprimé leur décision de demeurer au sein de la République d'Indonésie, de jouir de la liberté qu'elle offre et de s'associer à ses efforts pour faire des 100 millions d'habitants que compte notre pays une nation forte et unie.

86. J'aimerais maintenant examiner plus particulièrement la politique de décolonisation pratiquée par le Royaume-Uni. En effet, cette puissance impériale, qui possédait jadis le plus vaste empire de notre

époque et qui a accordé l'indépendance à nombre de ses anciennes colonies, poursuit aujourd'hui, à l'égard des territoires qui lui restent, une politique qui est contraire à la lettre comme à l'esprit des trois résolutions de l'Assemblée générale sur la décolonisation.

87. Prenons tout d'abord l'exemple de la Rhodésie du Sud. C'est là que se manifeste le plus clairement la politique de décolonisation britannique fondée sur la discrimination raciale. Il y a des dizaines d'années, une petite minorité blanche établie dans le territoire s'est vu accorder l'autonomie. La Constitution que le Royaume-Uni a accordée à la Rhodésie du Sud contenait naturellement des dispositions explicites pour la protection des puissants intérêts financiers britanniques. En outre, elle contenait aussi une disposition réservant expressément au Gouvernement britannique le droit d'intervenir dans les affaires du territoire chaque fois qu'il le jugerait nécessaire. Etant donné que tous les Rhodésiens, quelle que soit leur origine ethnique, sont considérés comme des sujets de la Reine, ce droit s'étendait nécessairement à toute action relevant du devoir le plus sacré d'un gouvernement, qui est de protéger ses sujets.

88. Le Gouvernement britannique n'ignorait certainement pas que, pendant toute la durée de l'autonomie de la Rhodésie, la minorité blanche au pouvoir se livrait systématiquement et impitoyablement à des actes de discrimination raciale contre l'écrasante majorité africaine. Cependant, pour employer les termes de textes britanniques officiels, "l'usage s'est établi au Parlement de Westminster de ne pas légiférer pour la Rhodésie du Sud si ce n'est avec l'accord du Gouvernement de la Rhodésie du Sud", c'est-à-dire du gouvernement de la minorité blanche. Autrement dit, le Royaume-Uni a volontairement renoncé, par un simple usage, à son droit constitutionnel écrit, qui est aussi un devoir, de protéger la majorité africaine. Et maintenant, il officialise cet usage en accordant une nouvelle Constitution, qui transfère au Gouvernement rhodésien les pouvoirs antérieurement réservés au Royaume-Uni. L'inclusion d'une déclaration des droits dans la nouvelle Constitution a un caractère purement formel en ce qui concerne la protection des Africains. Personne, je le suppose, ne peut contester qu'un gouvernement a le droit légal de renoncer à un droit légal. Mais qui a le droit de renoncer ainsi à un droit qui est en même temps un devoir, le droit de protéger ses sujets?

89. La situation en Rhodésie du Sud, qui est déjà explosive, risque de s'aggraver encore. A la suite de la décision prise à Victoria Falls de dissoudre la Fédération d'Afrique centrale^{8/}, le Royaume-Uni a accepté de transférer certains pouvoirs du gouvernement fédéral au gouvernement de la minorité blanche de la Rhodésie du Sud. Au nombre de ces pouvoirs figure la direction d'une armée moderne, efficace et bien équipée. Strictement parlant, le Gouvernement de la Rhodésie du Sud possédait cette force armée avant la constitution de la Fédération, mais il est indéniable qu'à la suite de sa fusion avec les unités militaires fédérales, cette force est devenue maintenant beaucoup plus considérable. Il semble qu'il y ait de bonnes raisons de craindre qu'en disposant d'une armée beaucoup plus forte, les dirigeants du gouvernement de la minorité blanche — qui ont toujours eu un état d'esprit favorable à la politique universellement con-

^{7/} Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental).

^{8/} Conférence relative à l'Afrique centrale (Central African Conference), Victoria Falls (Rhodésie du Sud), juillet 1963.

damnée d'apartheid pratiquée par l'Afrique du Sud et qui se sont déjà livrés à de nombreux actes d'hostilité raciale — ne risquent d'être encouragés à commettre, dans un proche avenir, des actes encore plus dangereux et plus inconsidérés qu'auparavant.

90. Lorsque le Royaume-Uni a reconnu qu'il n'avait pas constitutionnellement les moyens d'intervenir pour empêcher que l'armée et les autres pouvoirs soient transférés au Gouvernement de la Rhodésie du Sud, toute l'Afrique a été soulevée d'une juste indignation. Inspirés par l'esprit de la récente Conférence historique d'Addis-Abéba, qui s'est engagée envers les peuples africains à extirper de leur continent toute trace de colonialisme, 32 Etats africains ont protesté par les moyens les plus énergiques dont ils disposaient. Il y a deux semaines seulement, ils ont saisi le Conseil de sécurité de cette situation qui constitue une grave menace pour la paix. La délégation indonésienne, représentante d'un gouvernement qui est en complet accord avec l'esprit d'Addis-Abéba, a suivi avec beaucoup d'attention les délibérations du Conseil de sécurité. Nous sommes prêts à reconnaître la solidité de la position juridique du Royaume-Uni. Mais, ce faisant, nous nous devons d'ajouter en l'espèce que, plus sa position juridique est forte, plus sa position politique et morale est faible, car ce n'est que tout récemment que le Gouvernement britannique, pleinement conscient de l'aggravation de la situation raciale en Rhodésie du Sud, a pris les mesures qui lui permettent d'adopter son attitude actuelle. Qu'il nous soit permis également de faire observer que sa position juridique d'aujourd'hui n'est pas entièrement compatible avec son attitude des années précédentes, époque où, pour ne pas intervenir, il a dû conclure une convention en violation de son droit constitutionnel d'intervenir. Mais, nous savons fort bien que de gros intérêts économiques britanniques sont tributaires du maintien au pouvoir de la minorité blanche de Rhodésie du Sud. Sans doute le Royaume-Uni a-t-il bien réfléchi à ce qui se produirait si la haine accumulée de millions d'Africains devait un jour éclater en une insurrection.

91. Les manœuvres politiques dangereuses du Royaume-Uni en Rhodésie du Sud ne sont qu'un exemple des efforts qu'il déploie pour mettre le processus de décolonisation au service de ses intérêts. Un deuxième exemple, que je voudrais examiner maintenant, est peut-être plus révélateur encore de cette politique égoïste. Afin que la décolonisation coïncide avec ses intérêts, le Royaume-Uni a mis au point un procédé particulièrement subtil pour éviter l'octroi d'une véritable indépendance. En vue de perpétuer ses sphères d'influence dans diverses régions du monde, il a groupé des territoires coloniaux limitrophes qu'il avait jusqu'alors administrés comme des colonies distinctes et il a ensuite accordé à cet ensemble de territoires l'autonomie ou l'indépendance. C'est ainsi qu'il a créé quatre fédérations depuis 10 ans: la Fédération de l'Afrique centrale (Rhodésie du Nord, Rhodésie du Sud et Nyassaland), la Fédération de l'Afrique orientale (Tanganyika, Ouganda et Kenya), la Fédération des Indes occidentales (Jamaïque, Trinité et Tobago) et la Fédération de l'Arabie du Sud, qui comprend plusieurs sultanats, cheikats et émirats arabes, ainsi qu'Aden. Tous ces groupements ont été conçus par des politiciens britanniques, et ce presque uniquement en fonction des intérêts britanniques. Qu'en est-il advenu? Des quatre fédérations, seule la Fédération de l'Arabie du Sud poursuit une existence précaire; les trois autres ont

dû être abandonnées et dissoutes au bout de quelques années par la nation même qui s'était donné tant de peine pour les créer.

92. Ceux d'entre nous qui viennent d'anciennes colonies ne sauraient être surpris par la tournure des événements, encore que celle-ci ait peut-être causé un choc désagréable au Royaume-Uni. Pour créer une fédération qui puisse réussir, il faut normalement, pensons-nous, que les peuples intéressés conviennent de leur propre gré de s'unir et de forger ensemble un système politique qui réponde à leurs désirs et à leurs intérêts communs. Mais comme les peuples des quatre fédérations manquées créées par les Britanniques se trouvaient à l'époque sous le régime colonial, ils n'étaient guère en mesure de décider par eux-mêmes de former une fédération. Ils étaient encore moins capables de former des groupements conformes à leurs propres intérêts puisque les groupements avaient été précisément créés pour servir les intérêts britanniques. Etant donné que ces fédérations avaient été créées, non par les pays intéressés, mais par une volonté étrangère, elles constituaient nécessairement des groupements artificiels ne répondant aucunement aux conditions et aux besoins locaux véritables. C'est ainsi qu'à plus ou moins brève échéance selon les cas, les territoires composant chacun de ces groupements se sont insurgés contre une fédération qui leur avait été imposée et qu'ils n'avaient pas choisie.

93. Je citerai à titre d'exemple la Fédération de l'Afrique centrale, créée pour donner aux minorités blanches, qui étaient au pouvoir en Rhodésie du Nord, en Rhodésie du Sud et au Nyassaland et dont les intérêts sont étroitement liés à ceux des Britanniques, un instrument leur permettant d'exploiter les Africains et leurs terres d'une manière plus profitable encore qu'auparavant. Heureusement, les majorités africaines de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland ont pu renverser les rapports de force politiques au sein de leurs gouvernements locaux et ont naturellement rejeté l'union défavorable qui leur avait été imposée.

94. La situation était semblable dans le cas de la Fédération de l'Afrique orientale et de la Fédération des Indes occidentales britanniques. Mais il importe de noter que le projet de fédération britannique ne s'est jamais réalisé en Afrique orientale et que le Tanganyika, l'Ouganda et le Kenya étudient actuellement les mesures à prendre pour former une véritable fédération, dès que le Kenya aura obtenu son indépendance, prouvant ainsi de manière concluante que ce n'est pas au principe même de la fédération que ces pays s'opposaient, mais au fait qu'une fédération leur était imposée.

95. Quant à la Fédération de l'Arabie du Sud, elle soulève un problème spécial et complexe sur les détails duquel je ne m'étendrai pas ici. Mais le facteur principal concernant l'argumentation que je viens d'exposer est que, pour sauvegarder ses intérêts militaires, stratégiques et pétroliers lors du processus de décolonisation, le Royaume-Uni a englobé Aden contre son gré dans cette fédération de sultans, de cheiks et d'émirs. Cette méthode discutable a donné lieu à de graves difficultés qui font maintenant l'objet d'une enquête du Comité spécial des Vingt-Quatre. Personnellement, je n'ai pas grand espoir dans l'avenir de cette fédération, la seule des fédérations britanniques qui subsiste encore.

96. Le Royaume-Uni est-il le moins du monde découragé par l'échec de la méthode qu'il a choisie pour faire coïncider la décolonisation avec ses intérêts propres? Il semble bien que non puisque, en 1962 encore, des discussions ont été entamées au sujet de la création dans les Antilles d'une nouvelle fédération devant grouper les îles Leeward, les îles Windward et l'île de la Barbade sous l'égide de la Grande-Bretagne. On sait aussi que dans ma propre région, l'Asie du Sud-Est, une autre fédération vient d'être officiellement créée.

97. Ceux qui sont tant soit peu au courant des efforts que le Royaume-Uni a déployés dans le passé pour faire dévier le processus de décolonisation dans tant de ses territoires ne seront pas surpris de trouver des manifestations d'une politique analogue dans la création de la nouvelle Fédération de Malaisie. Pour endormir les soupçons des Etats voisins, l'idée de cette nouvelle Fédération a été présentée dès le début comme une formule malaise et non britannique, ce qui montre qu'à cet égard au moins, le Royaume-Uni a tiré quelque enseignement de ses échecs antérieurs. La proposition tendant à créer la fédération a été rendue publique pour la première fois dans l'été de 1961. Des divergences d'opinions entre l'Indonésie et la Malaisie et entre les Philippines et la Malaisie quant aux vœux des populations des colonies de Sarawak, Sabah et Brunéi, et surtout quant aux motifs réels du projet de fédération se firent immédiatement jour. La tension entre les trois pays de l'Asie du Sud-Est commença à s'aggraver. L'été dernier cependant, les trois Etats décidèrent, sur l'initiative du président Macapagal des Philippines, d'organiser une conférence au sommet pour s'efforcer d'aplanir leurs divergences et de régler les problèmes communs à la région. C'est ainsi que se réunit la Conférence au sommet de Manille, qui s'est tenue du 30 juillet au 5 août et qui avait été précédée en juin 1963 d'une conférence des Ministres des affaires étrangères.

98. Ce fut une conférence historique au cours de laquelle furent conclus des accords sur des questions dépassant de loin le problème de la création de la nouvelle Malaisie, accords d'une grande importance pour l'harmonie future de l'Asie du Sud-Est. Les rapports entre le président Macapagal, le président Sukarno et le premier ministre Tunku Abdul Rahman furent empreints de compréhension et d'une extrême cordialité.

99. A l'issue de la Conférence, les trois chefs d'Etat publièrent la Déclaration de Manille, énonçant les principes de leur coopération future. En outre, ils publièrent une déclaration commune définissant les méthodes à suivre pour l'application des grandes lignes de l'accord conclu auparavant par les Ministres des affaires étrangères des trois pays et publié sous le nom d'Accord de Manille. Pour éviter tout risque de malentendu, je rapporterai les décisions prises à la Conférence au sujet de la nouvelle Malaisie en reprenant autant que possible les termes mêmes de ces documents.

100. Les trois chefs de gouvernement ont réaffirmé l'adhésion de leurs pays au principe de l'autodétermination pour les peuples du Sarawak et du Sabah. Dans ce contexte, l'Indonésie et les Philippines ont indiqué qu'elles accueilleraient favorablement la formation de la nouvelle Malaisie, sous réserve que le consentement de la population de ces territoires de Bornéo puisse être contrôlé par une autorité indé-

pendante et impartiale, à savoir le Secrétaire général des Nations Unies ou son représentant. La Malaisie remercia l'Indonésie et les Philippines de cette attitude. Le Secrétaire général fut donc invité à s'assurer, avant la création de la nouvelle Fédération de Malaisie — je répète: avant la création de la nouvelle Fédération de Malaisie — des vœux de ces populations eu égard à la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale, notamment au principe IX de l'Annexe, selon une méthode nouvelle, nécessaire, de l'avis du Secrétaire général, pour garantir le respect rigoureux du principe de libre détermination énoncé au principe IX de la résolution précitée et compte tenu de certaines questions relatives aux élections qui avaient eu lieu récemment au Sarawak et au Sabah. Dans l'intérêt de tous les pays intéressés, les trois chefs de gouvernement ont jugé également souhaitable d'envoyer des observateurs chargés de suivre l'exécution de la tâche entreprise par les équipes de travail relevant du Secrétaire général. Le Gouvernement malais devait faire de son mieux pour obtenir le concours du Gouvernement britannique et des Gouvernements du Sarawak et du Sabah.

101. Tel était exprimé en des termes presque identiques à ceux que j'ai employés, l'essentiel de l'Accord entre les Philippines, l'Indonésie et la Malaisie. Et ici, je tiens à dire que mon gouvernement voudrait exprimer sa gratitude sincère au Secrétaire général pour avoir bien voulu répondre à la demande des trois puissances de Manille; il reconnaît aussi dans quelle position difficile s'est trouvé le Secrétaire général lorsqu'il en est venu à formuler ses conclusions finales sur la base du rapport de son équipe.

102. Je voudrais maintenant essayer d'analyser le rôle joué par les Britanniques dans les événements qui ont suivi la Conférence de Manille. Examinons d'abord l'annonce officielle, faite le 29 août, de la date du 16 septembre, choisie pour la création de la nouvelle Malaisie sans tenir compte des résultats de l'enquête des Nations Unies, qui était encore en cours. Ni l'Indonésie ni les Philippines ne veulent croire que la Malaisie songeait déjà à agir contrairement à l'esprit des Accords de Manille lorsque, à la Conférence de Manille, nous avons décidé d'accueillir parmi nous la nouvelle Fédération de Malaisie, à condition que le consentement des populations du Sarawak et du Sabah fût dûment établi.

103. Il avait été bien entendu, à la Conférence au sommet de Manille, que la création de la nouvelle Fédération ne pourrait être proclamée que si l'acceptation des populations du Sarawak et du Sabah avait été établie par le Secrétaire général. D'ailleurs, regagnant Kuala-Lumpur le 5 août 1963 après son séjour à Manille, le Tunku Abdul Rahman déclarait lui-même à la presse qu'à la suite de l'Accord de Manille sur la nouvelle Fédération de Malaisie, la date du 31 août 1963, fixée pour sa création, était devenue "flexible". Comme on lui demandait ce qui se passerait si le résultat de l'enquête était négatif, il répondit très justement: "La formation de la nouvelle Malaisie serait alors abandonnée." C'est pourquoi nous avons été très étonnés du brusque changement d'attitude de la Malaisie. L'incohérence de cette attitude et la rapidité du revirement de la Malaisie suffisent selon nous à montrer que cela n'a pu se produire qu'à la suite de pressions et de manœuvres très énergiques de la part des Britanniques.

104. En effet, nous devons nous garder de sous-estimer l'hostilité du Royaume-Uni à toute l'idée

d'une équipe d'enquête des Nations Unies pénétrant sur un de ses territoires et y contrôlant le déroulement d'élections organisées sous ses auspices. On se souviendra que le Royaume-Uni a toujours refusé d'autoriser le Comité des Vingt-Quatre à exécuter des enquêtes analogues dans des territoires non autonomes relevant de son autorité. En outre, la demande que nous avons présentée dans la Déclaration de Manille, en vue de l'adoption d'une "méthode nouvelle" pour déterminer les vœux des populations, risquait de remettre en cause les conclusions de la Commission Cobbold que le Royaume-Uni lui-même avait envoyée enquêter dans les territoires en 1962.

105. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'après avoir accepté officiellement d'admettre les équipes d'enquête du Secrétaire général, le Royaume-Uni leur ait imposé des entraves. Dans son rapport sur les conclusions des équipes, le Secrétaire général lui-même a reconnu qu'il lui était extrêmement difficile d'accomplir sa tâche de façon satisfaisante dans la brève période dont il disposait. Mais qui avait imposé un délai aussi bref? Ni l'Indonésie, ni les Philippines certainement. Il est exact que les trois puissances de Manille étaient d'accord sur la nécessité de fixer un délai, mais elles ont reconnu aussi que l'enquête devait être approfondie et menée selon une méthode nouvelle. Pour satisfaire à ces deux conditions, on a considéré que la fin de septembre était une date limite appropriée pour l'achèvement de l'enquête. En tout cas, les trois puissances de Manille n'avaient jamais songé à une période de 10 jours seulement, durée effective de l'enquête des Nations Unies.

106. Non content de vouloir faire obstacle aux travaux de l'équipe des Nations Unies, le Gouvernement du Royaume-Uni a essayé en outre de retarder le plus possible l'arrivée des observateurs indonésiens et philippins prévus dans la Déclaration de Manille; il est allé même jusqu'à avertir les observateurs indonésiens, pour les décourager, qu'ils devraient coucher sous la tente. En raison des manœuvres dilatoires des Britanniques, les équipes d'observateurs ne furent présentes sur les lieux que pendant moins d'un tiers de la durée des enquêtes. Malgré cela, les observateurs des deux pays purent constater individuellement certains défauts importants dans la méthode nouvelle utilisée pour l'enquête, défauts inévitables compte tenu du peu de temps que les équipes des Nations Unies avaient pour accomplir leur tâche, de la faiblesse de leurs effectifs et de l'insuffisance des moyens que l'administration coloniale avait mis à leur disposition. Dans leur rapport, les observateurs philippins ont comparé les travaux des équipes des Nations Unies à une visite accompagnée, organisée par les autorités coloniales britanniques.

107. Quiconque a vécu sous la domination coloniale sait que les autorités n'ont aucune peine à faire répondre aux gens exactement ce qu'elles veulent qu'ils répondent. Très souvent, la seule présence de soldats ou de policiers armés est suffisante; tous les peuples coloniaux le savent. En général, ce sont uniquement les militants d'un mouvement de libération qui osent braver l'intimidation des démonstrations de force. Sachant cela, les enquêteurs, en adoptant une méthode nouvelle pour déterminer les vœux de la population, auraient dû s'assurer dans toute la mesure possible — je répète "dans toute la mesure possible" — que les personnes interrogées étaient relativement — je répète: relativement — à l'abri des pressions officielles. Ils auraient dû aussi faire en sorte que les audiences

se déroulent hors de la présence des autorités coloniales, de soldats ou de policiers.

108. Ce n'est nullement blâmer les enquêteurs que de dire qu'ils n'ont pas pris toutes les mesures de précaution voulues pour parvenir à des conclusions irréprochables. Ils étaient trop peu nombreux et ils disposaient de trop peu de temps. Ensuite, ils étaient entièrement tributaires du bon vouloir des autorités coloniales locales pour obtenir les moyens matériels nécessaires. Cela étant, mon gouvernement est fermement convaincu que le rapport aurait dû comprendre un exposé détaillé des conditions dans lesquelles les audiences ont eu lieu. Nous vivions nous-mêmes il n'y a pas si longtemps encore sous la domination coloniale, et une expérience amère nous a prouvé que de simples chiffres sur le nombre des réponses obtenues ne sont pas suffisants. Si nous ne connaissons pas les conditions dans lesquelles les diverses audiences se sont déroulées, comment pouvons-nous être raisonnablement certains que l'on a réellement déterminé les vœux de la population? Je puis vous assurer que, pour sa part, mon gouvernement conserve des doutes. Ce n'est pas que nous contestions que les populations de Bornéo sous administration britannique puissent vouloir se joindre à la Malaisie — et j'insiste sur ce point. En effet, s'il en était réellement ainsi, l'Indonésie et les Philippines, comme nous l'avons indiqué dans l'Accord, se réjouiraient de la création de la nouvelle Malaisie. Mais les choses étant ce qu'elles sont actuellement, nous ne pouvons malheureusement pas le faire. Il y a eu des violations graves de l'Accord de Manille, et il nous est impossible pour cette raison de connaître les vœux véritables des populations coloniales en cause et d'avoir la certitude que cette nouvelle Malaisie patronnée par les Britanniques a de bonnes dispositions envers nous. Permettez-moi de répéter que la date de la proclamation de la nouvelle Malaisie a été fixée sans qu'aucun compte n'ait été tenu des résultats de l'enquête menée par l'Organisation des Nations Unies, comme le voulait l'Accord de Manille. Le Secrétaire général n'a pas manqué de relever cet acte arbitraire dans son rapport. C'était une insulte à l'Organisation des Nations Unies.

109. Les motifs qui ont poussé le Royaume-Uni à saboter une nouvelle Malaisie soutenue par les Asiatiques sont clairs. Les Britanniques concevaient au départ la nouvelle Malaisie comme un moyen de conserver leur sphère d'influence dans une région stratégique de l'Asie du Sud-Est. La fière déclaration que les trois chefs de gouvernement ont faite à Manille et selon laquelle les bases étrangères de leur région avaient un caractère temporaire et ne devaient pas être utilisées, directement ou indirectement, pour porter atteinte à l'indépendance nationale de l'un quelconque des trois Etats, jointe à la déclaration aux termes de laquelle chaque pays devait s'abstenir de recourir à des accords de défense collective pour servir les intérêts individuels de l'une quelconque des grandes puissances, ne pouvait certes pas être accueillie avec plaisir par le Gouvernement britannique. On ne peut pas non plus s'attendre que le Royaume-Uni se réjouisse du nouvel esprit du Sud-Est asiatique, qui s'est manifesté par les premières mesures en vue du "Maphilindo" — Malaisie, Philippines et Indonésie — qui ont été prises à la Conférence de Manille. L'idée même du "Maphilindo" est intolérable pour les intérêts coloniaux des Britanniques. Ceux-ci ont donc estimé qu'ils n'avaient d'autre possibilité que de la détruire. Ils s'attelèrent alors

à cette triste besogne en sabotant le processus de décolonisation au Sarawak et au Sabah pour que ces colonies soient fondues dans un ensemble plus grand de leur fabrication. C'est précisément ce type de politique de décolonisation, déjà appliquée par les Britanniques dans quatre fédérations éphémères créées depuis 10 ans, que nous, Asiatiques et Africains, appelons le "néo-colonialisme" britannique. C'est la profanation du processus de décolonisation que les Asiatiques et les Africains tiennent pour sacré.

110. Le Royaume-Uni peut maintenant chanter victoire. L'Asie du Sud-Est est en ébullition. L'unité des peuples de la Malaisie, des Philippines et de l'Indonésie, inscrite dans les Accords de Manille, est fragmentée. Les passions sont exacerbées, le frère se dresse avec colère contre son frère. Le "Maphilindo", objectif véritable de l'hostilité britannique, est ébranlé. Ebranlé, mais non écrasé. L'esprit du "Maphilindo" reste très vivace en Indonésie et aux Philippines. Et, même dans la nouvelle Malaisie patronnée par les Britanniques, des indices montrent qu'il n'a pas entièrement disparu. L'avenir immédiat semble sombre pour les nations sœurs de l'Asie du Sud-Est, mais leurs affinités naturelles triompheront certainement de tout conflit temporaire. Alors le "Maphilindo" se présentera une fois de plus au monde, plus fort que jamais et libre de tout stigmate colonial.

M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.

111. M. BOSSAY (Chili) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mes plus cordiales félicitations à l'occasion de cette élection méritée qui vous a désigné pour diriger les travaux de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre compétence et votre longue expérience de l'Organisation des Nations Unies contribueront à rendre nos débats fructueux et à éviter qu'ils ne se perdent en belles phrases et en bonnes intentions. C'est à vous, Monsieur le Président, qu'il appartient désormais de présider une assemblée générale, qui devra répondre sans réticence ni ambiguïté aux graves exigences de l'heure.

112. Nous aimerions qu'à sa dix-huitième session, l'Assemblée générale déploie des efforts plus résolus que les années passées pour faire le point de la situation internationale, en déterminer avec calme et fermeté les éléments positifs et négatifs, et en dégager des conclusions qui renforcent la politique des Nations Unies pour la paix et le mieux-être des peuples. Ma délégation souhaite que nos travaux soient animés d'un esprit plus actif et plus enclin à la concorde parce que la flamme de l'espoir brûle à nouveau dans la conscience des peuples, cette flamme qui menaçait de s'éteindre avec la guerre froide, la crainte d'une hécatombe thermonucléaire, l'accumulation des armements et ces deux facteurs psychologiquement nuisibles que sont la méfiance et la provocation entre les nations.

113. Le Traité interdisant les essais nucléaires démontre au monde entier la valeur des négociations quand on les entreprend avec suffisamment de patience et de bonne volonté. Nous sommes encore capables de concevoir les mécanismes qui pourront résoudre nos problèmes l'un après l'autre et créer les conditions qui diminueront définitivement la tension internationale. Le pas qui vient d'être fait n'est que le commencement d'un processus plus vaste qui aboutira à la réconciliation des peuples, au

désarmement et à la conclusion d'accords empêchant les Etats de se faire la guerre et de vivre l'arme à la main comme des combattants aux aguets.

114. Si nous ne profitons pas de l'occasion qui nous est ainsi offerte pour la première fois après bien des années d'angoisse, nous retomberons dans la confusion, dans le découragement et dans l'inertie.

115. L'opinion publique mondiale est lasse d'être soumise en permanence aux pressions de la terreur. Il faut mettre fin à la longue torture que nous avons vécue. L'homme ordinaire veut vivre en paix, dans une atmosphère de calme, de compréhension et de tolérance entre les nations. Il ne veut pas ouvrir son journal tous les matins pour n'y retrouver que les mêmes dangers, difficultés, coups de force ou accusations réciproques. Personne ne se laisse plus convaincre par la rhétorique de la paix ou par la proclamation enflammée d'un idéal de justice et d'harmonie universelle, si, en même temps, aucune mesure efficace n'est prise pour remplacer le perfectionnement diabolique des engins de mort par le perfectionnement des entreprises de coopération et d'assistance internationales. Le raffinement des méthodes d'extermination de masses n'est certainement pas le meilleur moyen de redonner confiance aux peuples. L'accumulation, de part et d'autre, des mêmes engins de destruction n'est pas non plus la meilleure façon d'assurer la sécurité des Etats rivaux puisque, en cas de conflit, les vainqueurs se trouveraient dans une situation aussi terrible que les vaincus. Le moment n'est-il donc pas venu d'imposer le bon sens face à la saturation des armements et à la lassitude que finit par provoquer une hostilité politique sans rémission?

116. Dans cette assemblée coexistent des Etats ayant des régimes politiques et économiques différents. Nous pouvons préférer certains de ces régimes et en désapprouver d'autres, mais notre organisation a été créée pour renforcer ce qui peut nous unir et nous aider à travailler au bien commun et non pas pour insister sur ce qui nous sépare. Nous sommes disposés à favoriser le dialogue et la compréhension entre tous les pays. Le Chili ne veut pas jeter de l'huile sur le feu ni susciter des controverses fatales entre les Etats. Le but de notre organisation est de créer des normes de droit international imposant aux Etats des obligations conformes aux principes de la Charte des Nations Unies. Si nous joignons nos efforts sans tenir compte des désaccords ou des intérêts acquis nous pourrions trouver un remède à la situation actuelle, toujours vulnérable, et en même temps il nous sera possible de tracer les grandes voies qui permettront à l'humanité future de se libérer de tout ce qui l'assombrit maintenant.

117. La division du monde en blocs rivaux et puissants, la persistance des controverses entre les Etats, la justification du recours à la force pour établir un équilibre mondial, la provocation, la haine, l'invective et la propagande ont empoisonné une époque aussi prometteuse que la nôtre. D'une part, nous sommes fiers du progrès accompli et nous nous enorgueillissons d'avoir franchi le seuil de l'ère atomique; d'autre part, nous nous acharnons à maintenir le monde au bord de l'abîme. Un paradoxe aussi absurde serait digne d'une étude clinique s'il ne constituait pas une menace constante pour l'humanité. Nous avons fini par croire que la seule alternative était entre la guerre et la destruction, et que tout n'était qu'une question de temps, d'une

soudaine aggravation d'un conflit ou d'une erreur de calcul pour que l'apocalypse se déclenche. Nous étions déjà résignés à l'inévitable comme si l'homme, tout en acquérant la puissance perdait en même temps le pouvoir d'agir sur le cours des événements. L'homme, loin d'être le jouet des circonstances, doit être le guide de son destin. Il ne s'agit pas seulement de faire appel à l'instinct de conservation de l'espèce humaine, mais de mettre fin à cette véritable folie morale qui stérilise les meilleures énergies de notre génération, tantôt galvanisée, tantôt en proie au découragement.

118. La délégation chilienne a écouté très attentivement les interventions des représentants des deux grandes nations, qui ont atteint un degré de puissance jusqu'alors inconnu dans l'histoire et qui, à notre époque, exercent le plus d'influence sur le destin de l'humanité: l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique.

119. Toute aggravation de leurs divergences risque de conduire le monde à la catastrophe. Tout effort de conciliation fait par eux, comme c'est le cas aujourd'hui, promet la réalisation des grandes tâches de coopération pacifique.

120. Dans le discours du président Kennedy, nous trouvons un plan de grande envergure, plein d'idéalisme, d'intelligence et d'audace. Dans celui de M. Gromyko, nous relevons des éléments positifs, des propositions et des manifestations de bonne volonté qu'il n'est pas possible de sous-estimer. Tous deux ont eu la franchise de ne pas éluder les nombreux et graves problèmes qui se posent depuis tant d'années. Leurs interventions ont été de bon augure et c'est ainsi qu'elles ont été accueillies par l'opinion publique mondiale. Fasse le ciel que le nouvel esprit qui se dégage de leurs paroles se traduise par des faits concrets, surtout lorsque nous aborderons les problèmes du désarmement et du mieux-être des peuples.

121. Le Chili est un petit pays en voie de développement, profondément pacifiste, fermement résolu à maintenir ses institutions démocratiques et à améliorer le sort de ses masses. Nous voulons accomplir notre destin du mieux que nous pouvons, luttant contre une nature rebelle et des difficultés de toutes sortes. Comme tant de pays qui se trouvent dans des conditions semblables, nous voulons que l'on nous permette de travailler en paix et d'aspirer à une vie offrant plus de possibilités. Mais nous ne pouvons pas nous isoler dans nos murs ni nous développer dans l'autarcie. Nous savons que nous appartenons à un monde de plus en plus solidaire et que notre avenir dépend en grande partie de l'avenir de tous les autres peuples. En Amérique latine, nous sommes sur la voie de l'intégration économique, sociale, culturelle et politique. Nous avons cessé d'être des colonies pour traverser ensuite des périodes de grandes difficultés. Le réveil des masses latino-américaines est maintenant irréversible. Il semble qu'un barrage soit ouvert. Nous ne voulons pas que les cataractes se précipitent dans la confusion; nous voulons que la force de nos masses impatientes se canalise de façon créatrice.

122. Nous sommes profondément convaincus que les petits pays doivent jouer un rôle plus efficace et plus important à l'Organisation des Nations Unies. A cette fin, nous devons mobiliser toute notre force morale et augmenter notre cohésion. Nous devons avant tout souligner la responsabilité qui incombe aux grandes

puissances. Pourquoi donc jouent-elles un rôle suprême en matière de paix et de progrès, et ce non seulement pour leurs peuples, mais pour tous les peuples du monde?

123. Disons-le franchement et sans ambiguïté. Alors que les petites nations se débattent dans le sous-développement et la misère, les grandes puissances de notre temps ont acquis, par leur propres efforts il est vrai, une puissance militaire sans précédent; elles jouissent de tous les avantages que procurent l'industrialisation, la science et la technique; elles ont accumulé d'énormes ressources financières auxquelles nous ne sommes pas étrangers; elles ont imposé leur influence dans le domaine du commerce mondial et sont parvenues à un degré de bien-être et de prospérité qui en fait des privilégiées. La réalité de notre temps se caractérise par un déséquilibre aigu et croissant entre pays riches et pays pauvres. Un tiers de l'humanité mène une existence favorisée; les deux autres tiers végètent et luttent pour s'assurer tout juste un minimum de subsistance.

124. Ce déséquilibre est encore accentué par une course aux armements dans laquelle s'engloutissent de plus en plus des ressources gigantesques qui pourraient, si un esprit de fraternité universel devait vraiment prévaloir, faire fuir en peu d'années le spectre de la faim et la misère dans les pays insuffisamment développés.

125. La suprématie des grandes puissances dont nous admirons les progrès entraîne pour elles une menace d'autodestruction, ainsi que l'absence de cette coopération vraiment efficace qui permettrait d'élever le niveau de vie de tant de nations misérables. Et pourtant, l'histoire dira un jour que le destin des grandes puissances était étroitement lié au progrès des pays faibles. Dans la conjoncture actuelle, les petits ont besoin des grands comme les grands ont besoin des petits. L'évidence de cette vérité si simple ne semble pas apparaître à tous.

126. Face à une politique d'intérêts nationaux étroits, inspirée par le désir d'assurer la sécurité de chaque pays grâce à une accumulation d'armes, de matériel et de bombes nucléaires, tout appel solennel en faveur d'une paix véritable semble être l'expression d'un songe utopique. Il est impossible cependant de concevoir l'évolution de la communauté internationale si le désir de paix ne se traduit pas par des actes. Il est donc normal qu'un pays comme le Chili dénonce la désastreuse division actuelle du monde et réaffirme sa position pacifiste ainsi que son intention de siéger à toute conférence internationale et de participer à toute tentative ayant pour objet la conciliation internationale et visant à favoriser les négociations sur le désarmement et à empêcher les ambitions de l'hégémonie et les tentations de l'agression.

127. Le Chili a été l'un des cinq signataires de la déclaration sur la dénucléarisation de l'Amérique latine [A/5415] et l'un des premiers pays qui aient signé le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires; notre président, M. Alessandri, a lancé il y a quelques années un vibrant appel aux pays latino-américains pour qu'ils limitent leurs armements. La politique internationale du Chili n'exprime pas les idées d'un groupe, mais celles de toute la nation par-delà toute tendance partisane. La recherche de méthodes plus efficaces pour sauvegarder la paix et arrêter la funeste course aux armements passionne le peuple et le gouvernement chiliens; nous

continuerons à orienter fermement notre action dans ce sens avec une lucidité suffisante pour reconnaître la complexité du problème, mais aussi avec la conviction qu'il nous appartient de contribuer de façon positive à faire pleinement prévaloir les principes de la Charte.

128. La suspension, même partielle, des essais nucléaires n'aura pas seulement un effet positif en protégeant la santé de millions d'êtres humains et en mettant la vie sur notre planète à l'abri de l'épouvantable danger des contaminations radio-actives; elle créera aussi un sentiment de soulagement parmi tous les hommes parce que, si chaque explosion atomique expérimentale fait apparaître une progression de la puissance destructrice, l'humanité voit dans le champignon fatidique qui s'élève dans le ciel la vision de son destin: un holocauste, une civilisation réduite en cendres et l'extinction de toute vie. Le Chili s'est toujours opposé à la création de ces enfers artificiels. Aujourd'hui, du haut de cette tribune, nous devons exprimer notre inquiétude devant le refus de certains Etats d'adhérer au traité ou l'hésitation qu'ils manifestent. Nous craignons que certaines puissances, se considérant en retard dans le domaine thermonucléaire, ne décident de faire exploser de nouvelles bombes. Un accord de cette nature n'est valable que si son application est universelle. En conséquence, nous estimons qu'il est du devoir de cette assemblée de lancer un appel amical à toutes les nations pour qu'elles se conforment à l'obligation morale qu'impose le traité. Ma délégation déclare également qu'à la suspension partielle des essais nucléaires doit succéder la suspension totale de ces essais, puis l'interdiction et enfin la destruction des projectiles nucléaires. La suspension sous-entend la possibilité d'une reprise. Un problème aussi important exige une solution radicale.

129. Dans notre monde actuel, la paix ne peut être une trêve passagère et instable. La paix doit être une doctrine, un climat, un système, afin que tous les pays du monde sans exception renoncent aux instruments de la guerre et se consacrent à créer la prospérité pour tous les habitants de notre planète. La paix armée est une contradiction et une supercherie. A vrai dire, c'est une trahison à l'égard de nous-mêmes et surtout c'est un attentat à la vie de millions d'êtres humains, victimes de la faim, de la maladie, de l'oppression et de la misère. Nous devons mettre l'Organisation des Nations Unies au service de la paix et la paix au service des hommes pour atteindre des objectifs tangibles — à savoir de meilleures conditions de vie tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel. Aussi faut-il que la paix soit authentique et ne soit pas un simulacre. La pression inexorable des masses les plus déshéritées du monde nous oblige à instaurer une paix rationnelle, c'est-à-dire une planification de la coexistence et de la coopération entre les nations faisant appel aux moyens et aux ressources inépuisables dont notre époque dispose pour transformer un monde chaotique et malade en un monde sain et prospère.

130. L'humanité offre au commun des mortels ce tableau: seuls quelques-uns sont assis au banquet de la vie tandis que des millions et des millions d'êtres humains regardent à travers les vitres, l'œil avide et le sourcil froncé. La rancœur des masses croît avec l'indifférence des privilégiés. La multiplication des armes et les rivalités politiques constituent une

menace pour la paix, mais cette menace peut venir aussi du malheur des peuples tenus à l'écart.

131. Dans la dialectique de la paix armée nous avons l'habitude des raisonnements fatalistes. "Nous ne pouvons accroître notre coopération" — nous dit-on — "et nous ne pouvons désarmer que si nous obtenons des garanties suffisantes pour notre sécurité." Il appartient aux petits pays de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour briser ce cercle vicieux dans lequel le monde s'est laissé enfermer.

132. Comme les années précédentes, et plus encore peut-être étant donné la situation dans laquelle nous nous trouvons, il incombe à l'Assemblée générale de s'intéresser sérieusement à la situation économique et sociale des pays en voie de développement qui s'est beaucoup détériorée ces derniers temps malgré l'aide internationale qui leur est fournie.

133. Le Congrès mondial de l'alimentation qui s'est tenu récemment a révélé l'existence d'une misère hallucinante dans de nombreuses régions du monde, misère qui s'aggravera encore avec l'expansion démographique. Pourquoi avons-nous créé l'Organisation des Nations Unies? Certainement pas pour faire de beaux discours sur les sujets qui nous préoccupent, mais bien pour trouver les instruments qui nous permettront de répartir équitablement les bienfaits du progrès.

134. La majorité des pays en voie de développement vivent de l'exportation des produits de base qui parfois se déprécient ou dont les cours subissent de brusques fluctuations et dont la vente se heurte à des pratiques restrictives ou à l'insuffisance des débouchés. De là, toute l'importance que mon gouvernement attache à la Conférence sur le commerce et le développement à laquelle nous nous apprêtons à participer avec enthousiasme. Nous espérons sincèrement que cette conférence donnera des résultats concrets qui permettront de supprimer les entraves au commerce international, de stabiliser les prix des matières premières et d'instituer de nouvelles modalités d'échanges profitables tant aux nations sur-développées qu'aux pays en voie de développement.

135. Comme d'autres pays, le Chili s'efforce depuis longtemps déjà de faire en sorte que ses progrès institutionnels et démocratiques s'accompagnent d'un progrès économique et social qui assure aux masses à la fois liberté, justice, dignité civique et satisfaction des besoins matériels. Notre tâche est rude parce que nos possibilités sont limitées et que tout ne dépend pas de nous quand il s'agit de satisfaire avec la rapidité voulue les justes revendications de notre peuple. Nous avons déjà fait beaucoup, mais il nous faudrait brûler les étapes pour donner aux Chiliens des avantages qui amélioreraient leur vie quotidienne. Nous mettons à exécution un plan décennal de développement et opérons des réformes fondamentales, mais il nous faudrait une assistance financière plus importante.

136. L'humanité se trouve face à un dilemme qui devient plus aigu de jour en jour: il faut soit élever le niveau de vie des populations des régions sous-développées grâce à une assistance internationale plus importante et plus efficace, soit abandonner définitivement ces populations affamées et misérables à leur solitude morale et à leur désespoir. Personne ne veut en arriver là, et le dilemme devrait surtout susciter une profonde anxiété chez ceux qui ont les moyens d'offrir une assistance accrue.

137. Ma délégation tient à préciser que le progrès économique et social est insuffisant s'il ne s'accompagne de la jouissance des libertés fondamentales et du respect des droits de l'homme sur le plan collectif en ce qui concerne les peuples comme sur le plan individuel pour chaque être. Du point de vue collectif, nous proclamons une fois de plus ici notre attitude passionnément anticolonialiste. Fidèles à nos principes, nous avons activement travaillé au cours de cette année au Comité de décolonisation. Les systèmes coloniaux ont fait définitivement faillite, mais malheureusement le colonialisme n'est pas encore mort. Tout ce que nous souhaitons, c'est que le passage du régime colonial à l'émancipation se fasse dans les meilleures conditions possibles, sans effusion de sang, sans violence et sans destruction, avec l'aide de la Puissance administrante. Nous désirons également que l'indépendance ne soit pas une illusion et que le colonialisme économique ne se perpétue pas sous une forme masquée après l'indépendance politique.

138. Nous avons toujours été en faveur de l'autodétermination des peuples et nous avons toujours défendu avec une profonde conviction le principe de la non-intervention. Les relations entre les peuples doivent se fonder sur le respect mutuel, et chaque nation doit aider l'autre à obtenir la pleine jouissance de ses droits souverains, même si leurs conceptions politiques et sociales ne concordent pas. Toute ingérence directe ou indirecte d'un pays dans les affaires d'un autre pays à des fins de domination, d'intimidation ou d'infiltration sape les bases juridiques et politiques de la communauté internationale et peut être le prélude à de graves conflits et créer une rancœur indélébile chez les peuples à la souveraineté desquels il a été porté atteinte.

139. Lorsque nous défendons le droit d'autodétermination des peuples, nous défendons également l'égalité de droits pour tous les êtres humains et nous luttons contre l'état d'infériorité dans lequel on maintient encore la femme malgré ses conquêtes sur le plan politique et social. Il nous faut aussi ajouter que nous acceptons sans réserve l'évolution qu'a subie la notion classique des droits de l'homme. C'est-à-dire que, lorsqu'on parle des droits de l'homme, il faut entendre non seulement le droit pour tous les hommes et toutes les femmes d'exprimer librement leurs opinions et leurs croyances, de s'organiser, d'élire leurs représentants, mais encore la possibilité, égale pour tous les hommes et toutes les femmes, de préserver leur santé, d'être convenablement logés et de donner une instruction à leurs enfants. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale couronnera l'œuvre de tant d'années en approuvant les projets de pactes relatifs aux droits de l'homme.

140. Nous nous opposons à toute forme de discrimination et nous avons participé avec enthousiasme à l'élaboration du projet de déclaration contre la discrimination raciale que l'Assemblée approuvera certainement. Des pratiques discriminatoires comme l'apartheid ou encore comme le maintien des privilèges accordés à certaines minorités ethniques par rapport à la masse des autochtones sont le reliquat d'anciens régimes d'esclavage, d'abus de pouvoir et de violation de la dignité humaine. Ces pratiques ont pour résultat de faire stagner des populations dans un état d'arriération et elles créent des foyers dangereux pour la paix et la sécurité internationales.

141. Nous défendrons chaleureusement toute initiative ou proposition tendant à obliger les Etats à favoriser la liberté des cultes, à mettre fin à la persécution religieuse et à faire respecter le droit qu'a tout être humain de croire ce que lui dicte sa conscience.

142. Au cours de cette année, l'homme a donné de nouvelles preuves extraordinaires de songerie inventif et de son audace dans l'exploration de l'espace cosmique, ainsi que dans celle de l'atome et de la cellule. La recherche scientifique, à court et à long terme, donne à l'homme l'assurance d'augmenter son pouvoir sur la matière et sur le monde. Mais il s'en faut encore que le feu rayonnant de Prométhée, conquis par l'homme contemporain, illumine le domaine des valeurs spirituelles et sociales comme il illumine celui de la matière. A quoi servent les progrès scientifiques, les machines infernales, les nouvelles sources d'énergie, la perfection technique, si nous ne libérons pas l'homme de la crainte, de l'oppression, de la faim et de l'injustice? A quoi nous sert-il de nous enorgueillir du degré de civilisation que nous avons atteint si nous ne procurons pas le bien-être et le bonheur aux déshérités, si nous ne supprimons pas les castes et les privilèges, si nous n'évitons pas le danger d'une transformation des hommes en robots, si nous ne sommes pas capables de parvenir à une paix stable et à une coopération internationale qui nous permettent d'offrir aux générations futures un monde plus humain?

143. En réaffirmant notre foi dans un avenir meilleur, nous exprimons notre confiance la plus absolue dans l'Organisation des Nations Unies, rajeunie par la présence de tant de nouveaux Etats. L'Organisation des Nations Unies doit être l'instrument de base grâce auquel la raison et la loi morale l'emporteront sur les passions déchaînées. Nous félicitons chaleureusement le Secrétaire général, U Thant, de sa foi et de son dynamisme et des succès qu'il a remportés en réglant de nombreuses controverses internationales.

144. A cette tribune, les représentants des gouvernements exposent leurs points de vue sur la situation actuelle du monde, mais nous ne devons pas oublier que, dans cette enceinte, en même temps que notre voix, résonne aussi la voix sourde de nos peuples. C'est une voix où se mêlent la crainte et l'espoir. Des millions et des millions d'êtres humains que nous ne pouvons trahir et qui ont un besoin urgent de notre aide nous observent. Cela nous engage sérieusement et nous oblige à ordonner nos débats et à prendre des résolutions énergiques et constructives. Puissions-nous pendant ces journées perdre de vue nos frontières nationales et nos intérêts propres pour penser uniquement à la communauté internationale. Nous ne réussirons que si nous sommes fermement résolus à faire un grand pas en avant pour assurer une paix qui ne soit pas précaire, mais durable et féconde, et pour imposer à ce monde divisé et troublé une justice sociale qui donnera à tous nos semblables la prospérité et la dignité.

145. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de l'Autriche pour lui permettre d'exercer son droit de réponse.

146. M. KREISKY (Autriche) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité d'exercer mon droit de réponse. Je n'en abuserai pas.

147. Je suis reconnaissant au Ministre des affaires étrangères d'Italie d'avoir confirmé [1218^eme séance]

pour l'essentiel l'exposé des faits que j'avais donné dans mon intervention [1217^e séance]. Je m'estime toutefois tenu de rejeter catégoriquement son allégation selon laquelle les autorités autrichiennes auraient fait des déclarations inexactes. En ce qui concerne les autres observations du Ministre des affaires étrangères d'Italie, je voudrais brièvement donner les explications suivantes.

148. Il ne saurait appartenir au Gouvernement italien de décider de la composition de la délégation autrichienne à des négociations internationales. L'Autriche est un Etat fédéral et, selon notre coutume, les représentants de nos gouvernements provinciaux participent aux négociations internationales. Le Gouvernement italien avait déjà tenu compte de ce fait lors de négociations précédentes sur le problème du Tyrol du Sud. Ainsi, quatre représentants de la province du Tyrol ont participé aux négociations entre les Ministres des affaires étrangères de l'Autriche et de l'Italie qui ont eu lieu à Milan en janvier 1961, quatre représentants ont participé aux négociations de Klagenfurt en mai 1961 et, à Zurich en juin 1961 la délégation autrichienne ne comptait pas moins de cinq représentants du Tyrol. Par conséquent, la présence de représentants de la province du Tyrol dans la délégation autrichienne ne constituait nullement une innovation, comme le prétend le ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Piccioni.

149. Quant aux accusations italiennes selon lesquelles l'Autriche n'aurait prêté aucune aide à l'Italie pour empêcher le terrorisme, je tiens à déclarer ici de la manière la plus formelle que le Gouvernement autrichien est prêt à tout moment à soumettre la conduite de ses services à l'examen d'institutions internationales ou de représentants desdites institutions. Nous serions très heureux que le Gouvernement italien fasse preuve de la même bonne volonté pour ce qui est de la conduite de ses propres services dans cette affaire.

150. La résolution 1497 (XV) de l'Assemblée générale contient des dispositions fort claires. Le fait que des négociations aient lieu ou non ne saurait dépendre du paragraphe 3 de cette résolution. Le Gouvernement autrichien n'a pas jugé opportun de mener des négociations aussi difficiles à New York, car il est d'avis que sa délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies doit consacrer toute son attention aux importantes délibérations de l'Assemblée générale.

151. Quant à la référence que M. Piccioni a faite à la Commission d'étude sur la question du Tyrol du Sud, je lui suis extrêmement reconnaissant d'avoir fourni devant une assemblée internationale la preuve de l'existence de cette commission.

152. Je voudrais enfin déclarer que l'Italie continue à faire dépendre l'organisation de négociations bilatérales de conditions qui ne dépendent pas du Gouvernement autrichien.

153. Si j'ai fait usage de mon droit de réponse, c'est avant tout pour manifester le désir profond qu'a le Gouvernement autrichien de mener des négociations afin d'arriver à une solution rapide du problème du Tyrol du Sud.

154. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de l'Italie, qui désire exercer son droit de réponse.

155. M. PICCIONI (Italie) [traduit de l'anglais]^{9/}: J'ai demandé la parole pour répondre immédiatement à ce que vient de dire le Ministre des affaires étrangères d'Autriche. Je tiens à confirmer point par point la déclaration que j'ai faite ce matin [1218^e séance] et à ajouter que les arguments avancés par M. Kreisky ne nous semblent ni convaincants ni pertinents. Nous restons donc fermement sur la position que nous avons indiquée dans notre déclaration de ce matin.

156. M. Kreisky nous a dit que l'Autriche était prête à négocier. C'est précisément là ce que j'ai déclaré ce matin au nom du Gouvernement italien et je ne vois pas l'utilité de faire perdre davantage de temps à l'Assemblée. Je m'excuse de cette intervention que je n'avais pas prévue.

157. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Malaisie, qui désire exercer son droit de réponse.

158. Dato' ONG (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Bien que je doive intervenir la semaine prochaine dans la discussion générale et que je compte alors expliquer plus en détail et de manière plus concrète la position de mon pays, j'estime devoir répondre sans attendre à certaines des allégations et des insinuations que le représentant de l'Indonésie a faites ici, cet après-midi.

159. L'idée de la nouvelle Fédération de Malaisie est née en mai 1961, voici plus de deux ans, lorsque mon premier ministre, le Tunku Abdul Rahman, en a pour la première fois parlé en public comme d'une possibilité souhaitable et réalisable. Avant même cette déclaration, des propositions tendant à instaurer une certaine forme d'association entre les territoires intéressés avaient été présentées à plusieurs reprises. Cela n'était que l'aboutissement naturel de la tradition et des circonstances. Les territoires de Bornéo ont connu un système administratif, judiciaire, monétaire et économique très voisin de celui de la Fédération de Malaisie. En outre, les populations étaient unies par les liens d'une étroite parenté ethnique et culturelle qui les rendaient extrêmement proches de la Fédération de Malaisie. Ainsi, la réunion de ces territoires n'est pas seulement naturelle, mais encore elle représente l'aboutissement de leur évolution politique et économique.

160. La proposition faite par le premier ministre, le Tunku Abdul Rahman, en vue de constituer la nouvelle Fédération de Malaisie a immédiatement suscité un large intérêt et a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les dirigeants politiques et les populations de tous les territoires intéressés.

161. Pendant toute la longue période au cours de laquelle la création de la nouvelle Malaisie a été préparée, des consultations, discussions et débats complets, étendus et approfondis ont eu lieu dans tous les territoires intéressés et à tous les échelons de la population. Dès le début, on a reconnu que l'on ne pouvait constituer la nouvelle Malaisie si l'on ne s'assurait d'abord clairement des vœux des populations conformément aux principes de l'autodétermination. La proposition fut appuyée sans réserve par le Comité consultatif de solidarité de la nouvelle Malaisie, formé en juin et composé de représentants des législatures des territoires malaisiens.

^{9/} L'orateur s'est exprimé en italien. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

162. Au début de 1962, une commission fut chargée de se rendre dans les territoires du Sarawak et du Sabah, dans le Bornéo du Nord, afin de s'informer sur place des vœux de la population. Après avoir tenu de longues audiences et recueilli des témoignages, la Commission conclut que l'écrasante majorité de la population était favorable à une réunion avec la Malaisie. On organisa des élections dans lesquelles la proposition relative à la nouvelle Fédération de Malaisie constituait la question centrale, et les résultats firent apparaître une majorité écrasante en faveur de cette nouvelle Fédération. Les nouvelles législatures élues au suffrage universel des adultes dans les deux territoires de Bornéo se prononcèrent à l'unanimité ou à la quasi-unanimité, pour l'indépendance dans le cadre de la nouvelle Fédération de Malaisie.

163. Pour l'instant, je me bornerai à attirer l'attention des Membres sur les conclusions de la Mission des Nations Unies concernant la Malaisie, que le Secrétaire général a, je crois, fait distribuer à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation. La Mission des Nations Unies concernant la Malaisie a, on le remarquera, observé que la participation des deux territoires de Bornéo à la Malaisie a été approuvée non seulement par leurs organes législatifs, mais aussi par la grande majorité de la population consultée au moyen d'élections libres et impartiales dans lesquelles la question de la nouvelle Fédération de Malaisie présentait une importance dont le corps électoral était parfaitement conscient. Présentant ses observations finales sur le rapport de la Mission, le Secrétaire général approuvait la conclusion selon laquelle une majorité appréciable de la population des nouveaux territoires "souhaite mettre fin à leur statut de territoire dépendant et accéder à l'indépendance dans le cadre d'une association librement consentie avec d'autres peuples de la région auxquels ils s'estiment unis par des liens ethniques, traditionnels, linguistiques, religieux, culturels et économiques, ainsi que par une communauté d'idéaux et d'objectifs". Le Secrétaire général poursuivait en ces termes: "J'en conclus que la majorité de la population des deux territoires, compte tenu de ces considérations, désire former avec les populations de la Fédération de Malaisie et de Singapour une fédération de Malaisie élargie qui leur permettra de travailler ensemble à l'accomplissement de leur destin."

164. Le Gouvernement de la Fédération, pleinement satisfait des consultations complètes et démocratiques qui avaient montré que la population était favorable à la nouvelle Fédération de Malaisie, a conclu avec le Gouvernement britannique, alors Autorité administrante, et avec le Gouvernement des territoires un accord fixant au 31 août la date de la création de la nouvelle Fédération.

165. Toutefois, par égard pour l'opinion de nos voisins, les Philippines et l'Indonésie, et dans un esprit d'amitié et de bon voisinage, le Gouvernement de la Fédération, soucieux de sauvegarder la paix et l'harmonie dans la région, a accepté, à Manille, de s'en remettre à une vérification qui serait faite par le Secrétaire général. Le paragraphe 10 de l'Accord de Manille est ainsi conçu:

"Les Ministres réaffirment la fidélité de leurs pays au principe de l'autodétermination pour les populations des territoires non autonomes. Dans ce contexte, l'Indonésie et les Philippines ont déclaré qu'elles accepteraient volontiers la formation de la

nouvelle Fédération de Malaisie à condition qu'une autorité indépendante et impartiale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son représentant, s'assure que tel est bien le vœu des populations des territoires de Bornéo."

166. Malheureusement, cet accord, conclu à Manille par les trois chefs de gouvernement, a été ouvertement violé. En continuant à s'opposer à la nouvelle Fédération de Malaisie et à la menacer d'actions militaires malgré les conclusions sans équivoque du rapport de la Mission des Nations Unies concernant la Malaisie et malgré la décision finale prise par le Secrétaire général sur la base de ce rapport, l'Indonésie a montré au monde que c'était elle qui ne tenait pas sa parole et ses engagements solennels.

167. Permettez-moi de rappeler à ce propos l'esprit dans lequel le Secrétaire général avait promptement répondu à l'invitation que les trois gouvernements lui avaient adressée de s'assurer des vœux des populations de ces territoires quant au projet de nouvelle Fédération de Malaisie. Dans sa conclusion, le Secrétaire général s'exprimait ainsi:

"C'est dans l'espoir que l'intervention de l'Organisation des Nations Unies, sous une forme ou sous une autre, pourrait contribuer à une détente que j'ai accepté de donner suite à la demande des trois puissances de Manille. J'espère que les efforts accomplis par mes collègues et moi-même auront le résultat souhaité et que la naissance de la nouvelle Malaisie ne se révélera pas être une source permanente de discorde et de tension dans la région."

168. Les faits sont éloquentes et je laisse à l'Assemblée générale le soin d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

169. On a critiqué le fait qu'on eût fixé pour la création de la nouvelle Malaisie une date à laquelle l'Organisation des Nations Unies n'avait pas encore achevé sa tâche dans la région. Bien que nous ayons expliqué à maintes reprises qu'il y avait là pour nous une obligation contractuelle inéluctable, ce malentendu délibéré subsiste encore, et c'est pourquoi je tiens à donner lecture à l'Assemblée de la disposition pertinente de notre législation:

"Sauf dans la mesure où une intention contraire serait évidente, la présente loi — il s'agit de la loi relative à la nouvelle Fédération de Malaisie — entrera en vigueur le trente et un août mil neuf cent soixante-trois ou à toute date ultérieure qui aura pu, préalablement au trente et un août, être fixée à cette fin par une proclamation du Yang di-Pertuan Agong; dans la présente loi ainsi que dans tout autre texte législatif, la "fête de la Malaisie" sera la date d'entrée en vigueur de la présente loi."

On voit donc qu'il fallait que la date de la création de la nouvelle Malaisie soit le 31 août ou toute autre date qui aurait pu être fixée avant le 31 août et proclamée par Sa Majesté le Yang di-Pertuan Agong. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a personnellement expliqué cette situation en détail à l'Indonésie, au cours d'un voyage qu'il a spécialement fait à Djakarta, et cette situation a également été expliquée aux deux gouvernements avant la date de la proclamation.

170. Mon gouvernement a pris soin de fixer la nouvelle date de manière qu'elle soit postérieure à celle où le Secrétaire général aurait fait connaître sa décision, date qu'il avait indiquée non seulement à nous,

mais aux trois gouvernements intéressés avant l'arrivée de l'équipe dans les territoires de Bornéo; cette date était le 14 septembre. En fait, c'est bien le 7 septembre que les conclusions du Secrétaire général ont été publiées.

171. Dans la mesure où les critiques portent sur la question des observateurs, il me suffit, pour mettre en lumière le rôle véritable de ces derniers, de me référer à la Déclaration commune de Manille. Le paragraphe 7 de cette déclaration est ainsi conçu:

"Dans l'intérêt des pays intéressés, les trois chefs de gouvernement estiment souhaitable d'envoyer des observateurs qui seront chargés d'assister aux opérations que doivent entreprendre les équipes de travail; la Fédération de Malaisie fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir à cette fin le concours du Gouvernement britannique et des Gouvernements du Sabah (Bornéo du Nord) et du Sarawak."

Les observateurs ne faisaient donc pas partie intégrante de la mission d'enquête et, à moins que les deux gouvernements intéressés n'aient le courage de récuser sans détour l'intégrité et l'impartialité des équipes d'observation, le fait qu'un certain nombre d'observateurs n'aient pas été présents tout le temps et que l'équipe n'ait pas toujours été au complet perd toute importance. Un compte rendu objectif des faits par une autorité impartiale ne saurait perdre sa valeur pour la seule raison que le nombre des observateurs était légèrement inférieur à ce qui avait été prévu.

172. On critique également la manière dont les équipes d'observation de l'ONU ont mené à bien leur tâche à Bornéo. On a dit qu'elles se sont bornées à trouver des justifications ou des excuses aux défauts et aux insuffisances des élections qui avaient été organisées précédemment par l'autorité coloniale et que ce n'était pas là la "méthode nouvelle" envisagée par l'Accord de Manille. Il me suffit, sur ce point, de me référer aux termes mêmes de l'Accord, qui définit clairement les tâches à accomplir. En outre, ces tâches devaient être exécutées "compte tenu des élections récentes au Sabah et au Sarawak, etc.". Il est impensable que personne ne puisse lire ou interpréter ces mots pour leur faire dire: "sans tenir compte des élections qui venaient d'avoir lieu".

173. Ceux qui se livrent à ces critiques prétendent en outre que les équipes ont pris leurs décisions après n'avoir passé que trop peu de temps à recueillir des renseignements. On trouvera une brève réponse à ces allégations dans la décision finale du Secrétaire général:

"Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à mon représentant personnel, M. L. Michelmore, à mon représentant adjoint, M. G. Janecek, et à tous les membres de la Mission des Nations Unies pour la Malaisie, qui se sont acquittés d'une tâche délicate et difficile en une période relativement brève, mais cependant d'une manière approfondie et parfaitement satisfaisante. En un sens, il est dommage que la Mission ait dû s'acquitter de sa tâche dans certains délais. A mon avis, toutefois, un temps plus long aurait probablement permis à la Mission de recueillir une documentation plus abondante et d'autres éléments de preuve, mais cela n'aurait pas modifié les conclusions de manière appréciable."

174. Depuis 1957, date à laquelle mon pays a accédé à l'indépendance et est devenu aussitôt après Membre

de l'Organisation des Nations Unies, il est fier d'avoir suivi une politique étrangère indépendante. Notre attitude, à l'Organisation comme au dehors, est claire. Notre hostilité résolue au colonialisme sous toutes ses formes est également claire.

175. Comme le Gouvernement indonésien se propose sans aucune raison valable de favoriser de l'extérieur les aspirations politiques des populations des deux territoires de Bornéo sans tenir aucun compte des vœux que celles-ci ont elles-mêmes clairement exprimés, le représentant de l'Indonésie s'est servi de cette tribune pour ajouter à l'injustice que son gouvernement avait faite aux populations de la nouvelle Malaisie l'insulte d'accuser le Gouvernement malaisien d'être entaché de colonialisme, ancien ou nouveau.

176. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, qui a manifesté le désir de faire usage de son droit de réponse.

177. Lord HOME (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je suis heureux que le représentant de la Malaisie ait exercé son droit de réponse après le discours qu'a prononcé le représentant de l'Indonésie, et je prends la parole pour appuyer ce que le représentant de la Malaisie vient de dire et, en particulier, pour souligner le fait, parfaitement clair pour tous ceux qui ont écouté son intervention, que l'idée de la nouvelle Malaisie est une idée malaisienne dans sa conception et son origine et n'a rien d'une conjuration britannique; en mon nom et en celui de mon gouvernement, je prends également la parole pour réfuter l'attaque immédiate lancée contre la politique de mon pays par le représentant de l'Indonésie qui, j'ai le regret de le dire — mais je me dois de le lui dire sans détour — a utilisé son attaque contre la politique britannique comme un prétexte, qui n'a d'ailleurs trompé personne, pour s'attaquer à son véritable objectif: la Malaisie elle-même. Il m'est bien égal de jouer un rôle de paratonnerre tant que rien ne vient troubler la paix et ébranler l'avenir de la Malaisie. Toutefois, le discours du représentant de l'Indonésie est un tel tissu d'inexactitudes qu'il m'est bien difficile de choisir lesquelles réfuter; j'ai donc décidé que le mieux serait d'exposer certains faits fondamentaux à mes collègues ici présents. faits que, j'en suis sûr, personne ne pourra contester car ils seront conformes aux principes de la Charte des Nations Unies et refléteront, à mon sens, les aspirations de la grande majorité des gouvernements représentés ici.

178. Le premier fait est que la création de la nouvelle Malaisie constitue, en Asie, un acte majeur de décolonisation. Trois territoires ont reçu leur liberté et ont accédé à l'indépendance complète.

179. Le deuxième fait est que cet acte est conforme à un principe qui a toujours caractérisé la politique coloniale de la Grande-Bretagne: à savoir que, lorsque nous transférons les pouvoirs à un territoire non autonome, nous les transférons à un pays qui ait un minimum de stabilité économique, qui puisse tenir sa place sur la scène internationale et qui puisse vivre dans un climat de paix et d'amitié avec ses voisins.

180. Le troisième fait est que nous nous attachons avec le soin le plus scrupuleux, comme l'a dit le représentant de la Malaisie, à ce que les règles de l'autodétermination et les désirs de la population soient respectés. Les élections ont été organisées en toute liberté, des enquêtes très minutieuses ont

été menées et, grâce à ces deux méthodes, nous avons constaté que les populations intéressées désiraient ardemment se réunir à la Fédération de Malaisie. Les résultats des élections ont confirmé les résultats des enquêtes et inversement. Mais, bien que nous n'eussions plus aucun doute quant aux vœux de la population des différents territoires, nous avons consenti à ce qu'une équipe spéciale d'enquête soit envoyée dans les différents pays par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ses enquêtes — et je n'ai guère besoin d'insister là-dessus — ont prouvé qu'une majorité écrasante de la population approuvait le résultat des élections qui avaient eu lieu auparavant.

181. Le représentant de l'Indonésie a joué sur le fait qu'à son avis les observateurs n'étaient pas assez nombreux. J'estime que le représentant de la Malaisie a parfaitement répondu sur ce point. Les observateurs étaient, ce me semble, suffisamment nombreux pour juger de la situation. Mais qu'il y ait eu 10 observateurs, 90 ou zéro ne change rien à l'affaire: le fait est que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est capable de mener à bien une enquête et de porter un jugement impartial. Et c'est ce qu'il a fait. Si le représentant de l'Indonésie, par des moyens passablement détournés, furtifs et tortueux, tient réellement à mettre en doute l'intégrité du Secrétaire général et de ses équipes, qu'il le dise ou bien alors qu'il se taise et qu'il accepte de bonne grâce les conclusions du Secrétariat. Qui plus est, si le représentant de l'Indonésie désire encore une autre preuve d'une situation qui se dégage déjà si clairement des élections et des enquêtes, ainsi que de l'enquête du Secrétaire général, qu'il se souvienne de la victoire, aux récentes élections de Singapour, de M. Lee Kuan Yew, qui avait pris fermement position pour la nouvelle Fédération de Malaisie.

182. Le représentant de l'Indonésie a, si j'ose dire, étayé ses affirmations de bien d'autres arguments que je dois rejeter comme manquant totalement de pertinence. Etant donné que j'aborderai de nouveau cette question mardi — tout en restant dans des limites raisonnables —, je ne traiterai pas ici de la question du colonialisme britannique et de la manière dont nous avons agi dans ce domaine, non plus que de la question de la Rhodésie du Sud sur laquelle le représentant de l'Indonésie a beaucoup insisté, parce que nous avons déjà examiné cette question et que nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais il a insinué qu'il était dans nos habitudes d'obliger les populations à se fédérer contre leur gré. Je me demande si les représentants de l'Australie, du Canada et de la Nigéria apprécieraient qu'on les traite de serviles fantoches et qu'on dise que leurs constitutions sont un non-sens. Quoi qu'il en soit, qu'est-ce que le représentant de l'Indonésie a voulu prouver? J'avoue ne pas comprendre, car dans la Fédération de l'Afrique centrale, la volonté des populations prévaut et, autant que je sache, il en est de même aux Antilles. Et je ne peux vraiment pas — je regrette de devoir le dire, mais je ne peux pas — lui pardonner d'avoir usé d'un subterfuge d'assez mauvais goût pour cacher le dépit que lui inspire la création de la nouvelle Fédération de Malaisie. Mes collègues ne sont

pas sans savoir que l'ambassade britannique de Djakarta a été attaquée et que, depuis lors, les femmes et les enfants ne sont plus en sécurité dans le pays du distingué représentant. Je me suis demandé comment le distingué représentant allait expliquer cette conduite. Je me sens tenu de lui dire qu'à mon avis il a bien fait de ne pas essayer et de passer sous silence cet aspect de la question.

183. J'espère que l'Assemblée reconnaitra que le Gouvernement du Royaume-Uni a réagi avec modération devant cette grave provocation. Si j'ai ordonné la modération, c'est parce que le Royaume-Uni n'a pas de querelle avec l'Indonésie. Nous souhaitons entretenir en tous temps des relations amicales avec l'Indonésie. Je ne vois pas pourquoi le moindre différend devrait surgir entre nos deux pays. Tout ce que je demande au Gouvernement indonésien, c'est de faire un tout petit effort pour répondre à cette amitié que nous désirons tant établir.

184. Cependant, je ne veux pas importuner l'Assemblée avec nos difficultés. Nous pouvons, en l'occurrence, nous arranger tout seuls.

185. Ce qui nous inquiète, c'est le flot d'invectives et de menaces qui a été lancé contre la Malaisie. Il est un moment où, si j'ai bien compris, le représentant de l'Indonésie s'est félicité, dans son discours, de la création de la nouvelle Malaisie. Et pourtant, nous lisons presque chaque jour dans les journaux que le but de l'Indonésie est de la détruire. Quelle curieuse façon, vraiment, de prouver son esprit de bon voisinage et ses sentiments d'amitié!

186. Je ne demande pas cet après-midi à l'Assemblée de prendre des mesures, et nous n'avons pas non plus l'intention pour l'instant de demander au Conseil de sécurité d'agir, car je suis profondément convaincu, que, grâce à la modération, la paix ne sera pas menacée. Chacun, dans la région considérée et à l'Assemblée, devrait faire ce qu'il peut pour que ce but soit atteint. Je suis venu à cette tribune parce que je voulais que l'Assemblée connaisse les mobiles qui ont incité le Royaume-Uni à aider à la création de la Malaisie, parce que je tenais à déclarer ici, devant tous ceux qui ont entendu le représentant de l'Indonésie, que nous refusons d'accepter l'image déformée qu'il a donnée de la politique britannique sur ce point et surtout parce que je désirais prier instamment les délégations qui sont en faveur de la décolonisation d'user de leur influence pour éviter que la paix ne soit menacée.

187. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le représentant de l'Indonésie a demandé la parole pour faire usage de son droit de réponse.

188. M. **PALAR** (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Je demande seulement que la possibilité me soit donnée de répondre lundi matin aux représentants de la Malaisie et du Royaume-Uni.

189. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Tous les orateurs inscrits pour la présente séance ont pris la parole. La discussion générale se poursuivra en séance plénière lundi prochain à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 20.